



Tauw

SELARL MJ & ASSOCIES

Dossier de cessation d'activité

**Fonderie Besson à Chevigny-Saint-Sauveur
(21)**

29 octobre 2020



Fiche contrôle qualité

Intitulé de l'étude Dossier de cessation d'activité – Fonderie Besson (21)
Client SELARL MJ & ASSOCIES

Site Fonderie Besson à Chevigny-Saint-Sauveur
Interlocuteur Tony PARACHINI
Adresse du site 5 rue du Docteur Chaussier
Email t.parachini@mj-dijon.fr
Téléphone 03.80.53.35.70

Référence du document R003-1614190TRI-V01
Date 29 octobre 2020

Superviseur François LEFEVRE, Directeur d'agence 

Responsable étude Tristan LARCHER, Ingénieur d'études

Rédacteur(s) Tristan LARCHER, Ingénieur d'études

Coordonnées

Tauw France - Agence de Dijon
Parc tertiaire de Mirande
14 D Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
T +33 38 06 80 133
Email : info@tauw.fr

Tauw France est membre de Tauw Group bv – Représentant légal : Mr. Eric MARTIN
www.tauw.com

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexes
V01	29/10/2020	Document original	24	5

Référencement du modèle:



Table des matières

Introduction	5
Contexte de l'étude	5
Objectifs de l'étude.....	7
Mémoire de cessation d'activité.....	8
1 Information générale de l'ICPE	9
1.1 Identité du demandeur	9
1.2 Localisation du site.....	9
1.3 Limites de propriété.....	9
1.3.1 Parcelles cadastrales.....	9
1.3.2 Périmètre concerné par le présent mémoire de cessation d'activités.....	9
1.3.3 Propriétaire du site.....	9
1.4 Usage actuel et futur	10
1.5 Accès au site.....	10
2 Mise en sécurité du site.....	11
2.1 Evacuation des déchets dangereux et non dangereux	11
2.1.1 Déchets non dangereux.....	11
2.1.2 Déchet dangereux.....	11
2.2 Interdictions ou limitations d'accès au site	12
2.3 Suppression des risques d'incendie et d'explosion.....	12
2.3.1 Risques liés aux produits inflammables et risques incendie.....	12
2.3.2 Risques liés à la distribution d'électricité et de gaz.....	13
2.4 Surveillance des effets de l'installation sur son environnement.....	13
Mémoire de réhabilitation	14
1 Synthèse des données environnementales	15
2 Elaboration du schéma conceptuel – Vérification de la compatibilité avec l'usage retenu	18
2.1 Source de pollution	18
2.2 Aménagement du site	19
2.3 Les cibles	19
2.4 Vecteurs de transfert.....	19
2.5 Voies d'exposition potentielle.....	19



2.6	Conclusions du schéma conceptuel.....	20
2.7	Evaluation Quantitatives des Risques Sanitaires (EQRS).....	20
3	Surveillance des effets sur l'environnement.....	22
3.1	Milieu sol	22
3.2	Milieu gaz du sol	22
3.3	Milieu eaux souterraines	22
4	Conservation de la mémoire	23
	Limites de validité de l'étude	24

Figures

Annexe 1	Courriers de notification de cessation d'activité
Annexe 2	Rapport Suez – Evacuation des déchets non dangereux - 17NIF060 - 2017
Annexe 3	Rapport Suez – Evacuation des déchets dangereux - 17NIF061 - 2017
Annexe 4	BSD suite à l'évacuation des déchets dangereux par SETEO
Annexe 5	Schéma conceptuel

Introduction

Contexte de l'étude

Par jugement en date du 04/04/2017, le Tribunal de Commerce de DIJON a ouvert une procédure de Liquidation judiciaire à l'encontre de la SAS ETS MARCEL BESSON demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 1 rue de la Fonderie.

La société exploitait une activité de fonderie de métaux légers soumise à autorisation au titre des installations classées.

La cessation d'activité du site a été déclarée à la Préfecture de Cote d'Or et à la Mairie par courrier en date du 30 septembre 2020 (cf. **Annexe 1**).

Le site exploitait une activité de fonderie de métaux légers et est soumis à autorisation en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques suivantes :

Tableau 1 : Classement ICPE de l'installation (source : georisques.gouv.fr)

Rubrique IC	Etat d'activité	Régime autorisé	Activité	Volume	Unité
1411	En fonctionnement		Gazomètres et réservoirs de gaz comprimés inflammables	0.000	t
1418	En fonctionnement	Inconnu	Acétylène (stockage ou emploi)	19.500	
1432	En fonctionnement	Inconnu	Liquides inflammables (stockage)	1.200	
1530	En fonctionnement	Inconnu	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	100.000	
2546	En fonctionnement	Autorisation	Traitement industriel des minerais non ferreux, élaboration des métaux et alliages non ferreux	16.000	
2552	En fonctionnement	Autorisation	Fonderie (fabrication de produits moulés) métaux et alliages non ferreux	4.000	t/j
2560	En fonctionnement		Métaux et alliages (travail mécanique des)	300.000	kW
2561	En fonctionnement		Métaux et alliages (trempe, recuit ou revenu)	72.000	
2575	En fonctionnement		Emploi de matières abrasives	10.000	kW
2713	En fonctionnement	Autorisation	Métaux et déchets de métaux (transit)	2200.000	m2

Rubrique IC	Etat d'activité	Régime autorisé	Activité	Volume	Unité
2910	En fonctionnement	Inconnu	Combustion	0.099	
2920	A l'arrêt	Autorisation	Installation de compression	110.000	MW
2921	A l'arrêt		Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de)	277.000	kW
2921	En fonctionnement		La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	277.000	kW
2925	En fonctionnement		Charge d'accumulateurs	50.000	kW
3250	En fonctionnement	Autorisation	production de métaux bruts non ferreux	1.000	

Les articles R512-39-1 à R512-39-6 du code de l'environnement déterminent les conditions dans lesquelles se déroulent la cessation d'activité et la remise en état d'une ICPE soumise à autorisation.

L'exploitant du site doit :

- Notifier au Préfet la mise à l'arrêt définitif de l'ICPE soumise à autorisation, au moins un mois avant celle-ci.
- Préciser les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent, notamment :
 - 1° L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site
 - 2° Des interdictions ou limitations d'accès au site
 - 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion
 - 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
- Placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation.

L'exploitant informe également, par écrit, de la cessation d'activité du site, le propriétaire du site (si différent de l'exploitant), le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière d'urbanisme.

Objectifs de l'étude

La SELARL MJ & ASSOCIES a sollicité l'assistance de Tauw France afin de réaliser les formalités administratives prévues lors de la cessation d'activité conformément aux termes des articles R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'Environnement.

Le présent dossier de cessation d'activité répond aux exigences administratives liées à la réglementation en vigueur encadrant la cessation d'activité d'une ICPE.

Ce dossier de cessation d'activité permet :

- 1) de définir les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site ;
- 2) de déterminer l'état du sol et, le cas échéant des eaux souterraines, et la compatibilité par rapport à l'usage futur du site.
- 3) Le cas échéant, d'établir des servitudes d'utilité publique d'usage sur les milieux concernés.

Le détail des missions de Tauw France est synthétisé dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Détail des missions Tauw France

Mission	Objectif
Description de la mise en sécurité du site	Permet de définir et recenser les mesures de mise en sécurité du site, notamment de compiler les travaux déjà réalisés et de vérifier la bonne évacuation/élimination des déchets en filières agréées
Synthèse des données environnementales	Permet d'obtenir une vision d'ensemble de la qualité des milieux au droit des installations potentiellement polluantes
Elaboration du schéma conceptuel	Permet de représenter de manière simplifiée les éventuelles concomitances entre les sources de pollution, voies de transfert et cibles identifiées selon l'usage projeté du site
Vérification de la compatibilité des milieux	Permet au travers d'une évaluation des risques de s'assurer que l'état actuel des milieux est compatible avec le dernier usage connu du site
Surveillance des effets sur l'environnement et conservation de la mémoire	Conclusions quant aux mesures de gestion qu'il est recommandé de mettre en œuvre pour les différents milieux
Servitudes d'utilité publique (le cas échéant)	Permet d'établir des servitudes d'usages sur les milieux concernés par les contaminations recensées



Mémoire de cessation d'activité



1 Information générale de l'ICPE

1.1 Identité du demandeur

Le mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIES est devenu exploitant de la SAS ETS MARCEL BESSON à la suite de la liquidation judiciaire, selon jugement par le Tribunal de Commerce de DIJON en date du 04/04/2017.

1.2 Localisation du site

Le site Fonderie Besson est implanté dans la zone industrielle Est de Chevigny-Saint-Sauveur (21). Un extrait de la carte IGN est présenté sur la **Figure 1**, aussi que la localisation du site sur extrait cadastral en **Figure 2** et sur photographie aérienne récente en **Figure 3**.

A proximité immédiate, le site est bordé :

- par la rue de la Fonderie au Sud ;
- par une voie ferrée bordant le site d'Ouest au Nord ;
- par le grand bois de Chevigny du Nord jusqu'à l'Est ;
- par l'entreprise de construction de charpentes SOCIBAT à l'Est.

Le site est constitué d'un bâtiment industriel principale comprenant une partie bureau sur 2 niveaux du côté de la rue de la fonderie, l'arrière du bâtiment était utilisé comme bâtiment de production pour les activités de fonderie.

1.3 Limites de propriété

1.3.1 Parcelles cadastrales

Le site est concerné par les parcelles cadastrales suivantes : n°79, 44, 45, 46 Feuille 000 AI 01 d'une surface d'environ 21 500m².

La localisation des parcelles étudiées sur extrait cadastral est présentée en **Figure 2**.

1.3.2 Périmètre concerné par le présent mémoire de cessation d'activités

Le périmètre de la cessation d'activité correspond à l'ensemble du site présenté ci-dessus.

1.3.3 Propriétaire du site

Suite à la liquidation judiciaire de la SAS ETS MARCEL, le propriétaire légal du site est le mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIES.



1.4 Usage actuel et futur

Le site n'est plus en activité et n'est plus gardé. Le site est régulièrement visité. Malgré plusieurs tentatives de fermeture d'accès au site, celui-ci a fait l'objet de dépôts sauvages de déchets.

A chaque constat d'occupation illégale sur site, des procédures ont été systématiquement engagées par le mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIES auprès des instances compétentes en vue d'une expulsion.

Au regard des différentes sollicitations d'acquéreur potentiel du site, celui-ci est amené à être vendu pour un usage industriel. Pour l'instant, aucun changement d'usage n'a été proposé par les collectivités en charge de l'urbanisme.

1.5 Accès au site

Le site est entièrement clos et les accès sont sécurisés par la présence de bloc anti-intrusion à l'entrée du site ainsi que sur le parking donnant sur la rue.



2 Mise en sécurité du site

Conformément à l'article R512-66-1 du code de l'environnement, l'exploitant du site indique les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site et notamment les dispositions prises concernant :

1. l'évacuation des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, gestion des déchets présents sur le site ;
2. des interdictions ou limitations d'accès au site ;
3. la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
4. la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

2.1 Evacuation des déchets dangereux et non dangereux

2.1.1 Déchets non dangereux

L'évacuation des déchets non dangereux a été confiée à SITA/SUEZ RV Centre Est sise à Saint Apollinaire (21) et s'est déroulée les 17 et 18 juillet 2017. Les déchets concernés sont les suivants : palettes de bois, cartons sur palettes et en caisse grillagée, DIB présents dans les poubelles, vidage de la benne ONYX. Les quantités évacuées sont les suivantes :

- Déchets non recyclables en mélange : 17,90 tonnes
- Papiers cartons : 2,20 tonnes
- Bois de classe B : 3,88 tonnes

L'ensemble des déchets (palettes, cartons, DIB) du site a été évacué sur le centre de tri SITA/REVAL Services à Chevigny Saint Sauveur (21800).

Le rapport d'intervention établi par SUEZ (réf 17NIF060) concernant l'évacuation des déchets non dangereux est joint en **Annexe 2**. Les Bordereaux de Suivi des Déchets sont joints à ce rapport.

2.1.2 Déchet dangereux

Une première phase d'évacuation des produits dangereux présents sur site a été réalisée les 17 et 18 juillet 2017 par SITA/SUEZ RV Centre Est sise à Saint Apollinaire (21). Les déchets concernés sont éparpillés sur le site et conditionnés en GRV, fûts, bidons, ... La mission a compris la dépollution, le reconditionnement et l'évacuation d'une partie des déchets dangereux ainsi que les prestations annexes suivantes :

- Nettoyage des 2 grandes rétentions extérieures par un hydrocureur SRA SAVAC
- Nettoyage de la cuve de gasoil par SRA SAVAC
- Nettoyage des séparateurs hydrocarbures par un hydrocureur SRA SAVAC
- Transport Fonderie / centre de traitement de déchets dangereux par SITA.

Les quantités de déchets dangereux évacuées sont les suivantes :

- Acides : 20 kilos
- Bases : 332 kilos



- Huiles hydrauliques synthétiques (GRV 1000l) : 4.52 tonnes
- Huiles hydrauliques synthétiques (fûts 200l) : 1.62 tonnes
- Produits chimiques dangereux de laboratoire : 5 kilos
- Emballages souillés : 2.61 tonnes
- Boues liquides de la rétention : 4.98 tonnes
- Boues solides de la rétention : 0.74 tonnes

L'ensemble de ces déchets a été sécurisé et évacué sur le centre de traitement de déchets dangereux EDIB à Longvic (21).

Le rapport d'intervention établi par SUEZ (réf 17NIF060) concernant l'évacuation des déchets non dangereux est joint en **Annexe 3**. Les Bordereaux de Suivi des Déchets sont joints à ce rapport.

Une seconde phase d'évacuation des derniers déchets dangereux encore présents sur site et d'autres déposés illégalement lors des différentes occupations du site a été réalisé par la société SETEO les 15 et 16 octobre 2020.

Cette deuxième phase d'évacuation a permis d'évacué les déchets et quantités suivants :

- Déchets dangereux divers qui se trouvait sur site (évacuation de 2 caisses palettes + ½ GRV ouvert) pour un poids de 909 kg ;
- Huiles usagées comprenant 1 palette de 4 futs et une caisse palettes pour les huiles en petits conditionnement pour un poids de 974 kg ;
- Bouteilles de gaz (4 unités) pour un poids de 56 kg ;
- Extincteurs (20 unités)
- Benne d'emballages vides souillées pou un poids de 840 kg ;
- Eaux souillées d'un poids total de 2 480 kg comprenant :
 - Le pompage et nettoyage de la fosse de rétention extérieur
 - Le pompage des huiles du transformateur et nettoyage de la rétention
 - Le pompage et le nettoyage de la pollution d'huile au sol se trouvant à l'entrée du site (Zone de vidanges sauvage)

Les Bordereaux de Suivi des Déchets correspondant sont joints en **Annexe 4**.

2.2 Interdictions ou limitations d'accès au site

Le site est actuellement clôturé mais non surveillé. Les accès sont sécurisés par la présence de bloc anti-intrusion à l'entrée du site ainsi que sur le parking donnant sur la rue.

2.3 Suppression des risques d'incendie et d'explosion

2.3.1 Risques liés aux produits inflammables et risques incendie

L'ensemble des matériaux présentant un risque d'inflammation a été évacué (déchet dangereux) et/ou mise en extérieur sur site (bois/palette/pneus usagés) .



2.3.2 Risques liés à la distribution d'électricité et de gaz

Les alimentations électriques des installations ainsi que les réseaux gaz ont été clôturées suite à la liquidation judiciaire.

2.4 Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

La qualité de l'air

Il n'existe aucun risque de dégradation de l'environnement pour ce qui concerne les aspects olfactifs (l'installation concernée par la cessation d'activité ne génère pas d'odeur particulière) et les aspects auditifs (pas de bruit pouvant générer des bruits intempestifs). Aucune surveillance n'est donc prévue pour ces aspects.

A ce jour, l'arrêt des activités de la fonderie n'est pas de nature à engendrer un impact sur la qualité de l'air. Aucune surveillance de la qualité de l'air n'est donc prévue.

Les eaux de ruissellement et d'infiltration

Le site n'a pas d'effet notable sur la qualité des eaux superficielles et l'arrêt des activités de la fonderie n'est pas de nature à engendrer un impact quel qu'il soit. Aucune surveillance de la qualité des eaux superficielles n'est donc prévue.

Les eaux souterraines

Le diagnostic complémentaire de pollution réalisée par Tauw France (réf : R002-1614190TRI-V01 du 29/10/2020) révèle la présence de métaux lourds, de HAP et de COHV en amont et en aval du site. Les concentrations relevées sont très proches des limites de quantification du laboratoire et sont toutes inférieures aux limites et références de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine. Aucun impact de l'installation n'est donc détecté en aval du site.



Mémoire de réhabilitation



1 Synthèse des données environnementales

Le site de la fonderie BESSON a fait l'objet de deux études environnementales à la suite de l'arrêt des activités. Le tableau suivant synthétise l'ensemble des données ayant été mises à la disposition de Tauw France.

Description / Evaluation	Conclusions
<p>Tauw France – Diagnostic de pollution des sols – R001-1614190KBE-V01 – Juillet 2018</p> <p>Un diagnostic environnemental initial a été réalisé par Tauw France en juillet 2018.</p> <p>15 sondages de sol à 2 m ont été réalisés au droit des aires potentiellement contaminées identifiées d'après les éléments recueillis et d'après la visite de site effectuée par Tauw France. Les paramètres recherchés étaient les métaux lourds, l'aluminium, les HCT C10-C40, les HAP, les BTEX et les COHV.</p>	<p>Les résultats d'analyses ont permis de mettre en évidence dans les sols des contaminations en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Métaux lourds : Zinc (S11 – Fonderie), Mercure et Plomb (S3 - Cuve aérienne) ; • HAP : en S11 (Fonderie) et S1 (Cuve aérienne) ; • Hydrocarbures C10-C40 : sur l'ensemble du site mais en particulier en S1 (Cuve aérienne), S4 (Compresseur) et S8 (Fosse de rétention). <p>Au vu de ces résultats, Tauw France avait préconisé la réalisation de sondage complémentaire de sol ainsi que la réalisation de prélèvement sur les gaz du sol et sur les eaux souterraines au droit du site afin de mieux caractériser l'impact des pollutions constatées sur les milieux.</p>
<p>Tauw France – Diagnostic complémentaire de pollution – Evaluation quantitative des risques sanitaires - R002-1614190TRI-V01 – Juin 2020</p> <p>Un diagnostic environnemental complémentaire a été réalisé par Tauw France en 2019-2020 avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimiter verticalement et horizontalement les pollutions identifiées ; • S'assurer de l'absence d'impact sur les milieux air et eaux souterraines ; • Valider la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage futur défini dans le cadre de la cessation d'activité (usage industriel comme précédemment). <p>Dans ce cadre, Tauw France a réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 sondages complémentaires autour des zones de contaminations identifiées préalablement, pour un total de 32 m linéaires et l'analyse de 27 échantillons pour la recherche des paramètres identifiées comme contaminations ; • La pose de 2 piézaires et la réalisation de deux campagnes de gaz du sol (décembre 2019 et avril 2020) pour recherche de composés organiques volatils (BTEX, COHV, HCT C5-C16) ; • La pose de 3 piézomètres et le prélèvement (novembre 2019) de ces 3 ouvrages pour la recherche des paramètres détectés dans les sols. 	<p>Le diagnostic complémentaire, objet de cette étude, a permis de définir les zones de pollution concentrée (ZPC) suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZPC S1 : Pollution aux hydrocarbures totaux à proximité de la cuve à essence aérienne ; • ZPC S4 : Pollution aux hydrocarbures totaux au droit de la zone compresseur / chariot élévateur ; • ZPC S8 : Pollution aux hydrocarbures totaux à proximité de la fosse de rétention extérieur ; • ZPC S11 : Pollution aux hydrocarbures totaux, HAP et zinc au droit de l'ancien stock produits de la partie fonderie ; • ZPC Vidange sauvage : Pollution visuelle et non quantifiée aux hydrocarbures totaux et HAP en lien avec une activité de vidange sauvage de véhicule lors de la cessation d'activité du site. <p>Les résultats d'analyses sur les gaz du sol révèlent la présence d'hydrocarbures volatils et de COHV dans les gaz du sol notamment à proximité de la zone compresseur / chariot élévateur.</p> <p>Les résultats d'analyses sur les eaux souterraines montrent la présence de métaux lourds, de HAP et de COHV en amont et en aval du site. Les concentrations relevées sont très proches des limites de quantification du laboratoire et sont toutes inférieures aux limites et références de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine. Aucun impact n'est donc détecté en aval du site.</p> <p>Le schéma conceptuel a mis en évidence un risque potentiel lié à l'inhalation de composés volatils dans l'air ambiant via transfert depuis les zones de pollutions concentrées en hydrocarbures au droit du bâtiment.</p> <p>Une évaluation quantitative des risques sanitaires a été réalisée pour un scénario majorant d'exposition correspondant à un usage industriel prenant en compte une population de travailleurs adultes exposés aux substances volatiles à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment à partir des concentrations maximales en composés organiques volatils mesurées dans les gaz du sol. L'état des milieux environnementaux est compatible avec un usage industriel du site au vu des hypothèses prises en compte dans cette étude et de l'analyse des incertitudes. Les revêtements actuels intérieurs et extérieurs (dalle béton et enrobé) doivent rester pérennes dans le temps afin de garantir l'absence de risque sanitaire.</p> <p>L'ensemble de l'étude de risques sanitaires a été établi à partir des données existantes en termes de concentrations majorées par rapport à celles attendues en moyenne sur une année et aux caractéristiques actuelles du bâtiment. Dans le cas où les hypothèses retenues ne correspondraient plus aux usages de la zone étudiée, il conviendra de mettre à jour le schéma conceptuel du site et par conséquent cette étude.</p> <p>D'après la méthodologie nationale des sites et sols pollués de 2017, les pollutions concentrées sont en partie accessibles et circonscrites, des mesures de gestion sont donc à prévoir pour supprimer les pollutions concentrées.</p> <p>Tauw France a réalisé un estimatif des coûts pour l'excavation et la prise en charge des terres polluées définis par le bilan de masse estimatif. Le coût des travaux de gestion des pollutions concentrées du site est estimé entre 215 et 450 k€ HT (part d'aléa +/- 25%).</p>

Description / Evaluation

Conclusions

Au regard du contexte administratif du site (placé sous tutelle d'un mandataire judiciaire) et de l'absence de risque sanitaire pour les usagés, il est pertinent que ces travaux de gestion des pollutions soient réalisés dans le cadre de la réhabilitation globale du site afin d'optimiser financièrement les opérations de travaux et potentiellement de démantèlement.

Dans le cas d'un nouvel aménagement du site et/ou d'usage, la compatibilité sanitaire avec les pollutions identifiées et/ou résiduelles sur site devra être vérifiée.

Tauw France recommande la conservation de la mémoire des investigations et des résultats d'analyses, notamment en cas de nouveau projet d'aménagement ou d'usage du site après sa cessation d'activité.



2 Elaboration du schéma conceptuel – Vérification de la compatibilité avec l'usage retenu

Selon la méthodologie de gestion des sites et sols pollués en application de la note du 19 avril 2017, le schéma conceptuel est réalisé pour établir un bilan factuel de l'état d'un site ou d'un milieu.

Cet état des lieux permet d'appréhender l'état des pollutions des milieux et les voies d'exposition aux pollutions au regard des activités constatées ou prévues.

Le schéma conceptuel présente :

- La (ou les) source(s) de pollution ;
- Les voies de transferts possibles ;
- Les cibles potentielles et les milieux d'exposition.

Il traduit le concept de « Source-Vecteur-Cible ».

Le but du schéma conceptuel est de représenter de façon synthétique tous les scénarios d'exposition directe ou indirecte, susceptibles d'intervenir. Il identifie les enjeux sanitaires et environnementaux à considérer dans la gestion du site.

2.1 Source de pollution

Les sols au droit du site révèlent la présence d'hydrocarbures totaux et de HAP et ponctuellement en zinc. Au total, 5 zones de pollution concentrée ont été recensés sur site :

- ZPC S1 : Pollution aux hydrocarbures totaux à proximité de la cuve à essence aérienne ;
- ZPC S4 : Pollution aux hydrocarbures totaux au droit de la zone compresseur / chariot élévateur ;
- ZPC S8 : Pollution aux hydrocarbures totaux à proximité de la fosse de rétention extérieur ;
- ZPC S11 : Pollution aux hydrocarbures totaux, HAP et zinc au droit de l'ancien stock produits de la partie fonderie ;
- ZPC Vidange sauvage : Pollution visuelle et non quantifiée aux hydrocarbures totaux et HAP en lien avec une activité de vidange sauvage de véhicule lors de la cessation d'activité du site.

Les analyses effectuées sur les gaz du sol révèlent la présence de composés volatils :

- au droit de la ZPC S4 : présence d'hydrocarbures aliphatique C5-C16 et dans une moindre mesure de BTEX et de 1,1,2-trichloroéthane ;
- au droit de la ZPC S1 : présence d'hydrocarbures aliphatique C5-C16 dans des concentrations 10 fois inférieures à celles mesurées au droit de la ZPC S4.

Les résultats d'analyses sur les eaux souterraines montrent la présence de certains métaux lourds, de HAP et de COHV en amont et en aval du site. Les concentrations relevées sont très proches



des limites de quantification du laboratoire et sont toutes inférieures aux limites et références de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine.

2.2 Aménagement du site

L'aménagement considéré pour le schéma conceptuel est l'aménagement actuel.

2.3 Les cibles

Le site n'est plus en activité, aucune cible n'est normalement présente sur site. A l'issue de la procédure de cessation d'activité, il est prévu de conserver l'usage précédent à savoir un usage industriel. Ainsi, les cibles seront les futurs travailleurs.

2.4 Vecteurs de transfert

Le « vecteur » définit le ou les moyens de transferts (voies de transport, dispersion, diffusion) des substances présentes au niveau des sources en direction des cibles.

Les vecteurs de transfert retenus sont les suivants :

- Les gaz du sol,
- L'air ambiant.

Au regard de l'usage, le contact direct n'est pas retenu car les zones de pollutions concentrées sont toutes recouvertes par un revêtement (dalle béton ou enrobé).

La diffusion de composés volatils vers les canalisations d'eau potable n'est pas retenue comme vecteur de transfert potentiel au regard des concentrations dans les gaz du sol et du fait qu'aucune zones de pollution concentrée ne se trouve sur le tracé d'un réseau menant à une zone de distribution d'eau potable de type réfectoire ou sanitaire.

Les eaux souterraines ne sont pas retenues comme vecteur de transfert au regard de l'absence d'impact sur les eaux souterraines en aval du site et de l'absence d'usage des eaux souterraines sur site.

2.5 Voies d'exposition potentielle

Sur site, la seule voie d'exposition suivante est retenue :

- L'inhalation de composés volatils *via* les gaz du sol au niveau des sources de pollution mises en évidence dans les sols.

2.6 Conclusions du schéma conceptuel

Le schéma conceptuel simplifié est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 2.1 : Modes de transfert et voies d'exposition retenus - Schéma conceptuel simplifié

SOURCES CONSIDEREES	MODES DE TRANSFERT POSSIBLES	MILIEUX D'EXPOSITION SUR SITE	VOIES D'EXPOSITION POTENTIELLES	PERTINENCE
SOLS POLLUES	Contact direct		Contact cutané	Non retenu car usage industriel
	Contact direct		Ingestion	Site majoritairement recouvert par dalle et enrobé empêchant le contact direct
	Emissions volatiles	Air	Inhalation vapeurs	Oui : présence de composés volatils au droit des sols des ZPC S1 et ZPC S4
	Envol de poussières	Poussière	Inhalation et ingestion	Non retenu car usage industriel Site majoritairement recouvert par dalle et enrobé empêchant le contact direct
	Diffusion vers les canalisations	EP / EU	Inhalation et contact cutané	Non, aucune canalisation traversant de ZPC
EAUX SOUTERRAINES	Contact direct		Contact cutané	Sur site : non car pas d'usage
	Contact direct		Ingestion	
	Emissions volatiles	Air	Inhalation vapeurs	Hors-site : non car pas d'impact en aval du site

Le schéma conceptuel est également illustré en **Annexe 5**. **En conclusion, le schéma conceptuel met en évidence un risque potentiel lié à l'inhalation de composés volatils dans l'air ambiant via transfert depuis les zones de pollutions concentrées en hydrocarbures au droit du bâtiment.**

Dans le cadre de la cessation d'activité d'un site, l'état des milieux environnementaux doivent être évalué afin de valider la compatibilité sanitaire avec l'usage futur du site. Dans le cas présent, l'usage futur du site est identique à l'usage précédent à savoir un usage industriel.

2.7 Evaluation Quantitatives des Risques Sanitaires (EQRS)

Ainsi, une évaluation quantitative des risques sanitaires a été réalisée pour un scénario majorant d'exposition correspondant à un usage industriel prenant en compte une population de travailleurs adultes exposés aux substances volatiles à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.



La caractérisation des risques sanitaires a été réalisée selon la méthodologie d'évaluation des risques sanitaires en vigueur à ce jour. Les concentrations retenues pour la modélisation des transferts vers l'air intérieur correspondent aux concentrations maximales analysées dans gaz du sol, prélevés à proximité de la zone de pollution concentrée nommée zone compresseur / chariot élévateur (ZPC S4).

Au vu des hypothèses prises en compte dans cette étude et de l'analyse des incertitudes, l'état des milieux environnementaux est compatible avec un usage industriel du site. Les revêtements actuels intérieurs et extérieurs (dalle béton et enrobé) doivent rester pérennes dans le temps afin de garantir l'absence de risque sanitaire.

L'ensemble de l'étude de risques sanitaires a été établi à partir des données existantes en termes de concentrations majorées par rapport à celles attendues en moyenne sur une année et aux caractéristiques actuelles du bâtiment. Dans le cas où les hypothèses retenues ne correspondraient plus aux usages de la zone étudiée, il conviendra de mettre à jour le schéma conceptuel du site et par conséquent l'EQRS.



3 Surveillance des effets sur l'environnement

3.1 Milieu sol

Les précédents diagnostics environnementaux ont révélé la présence de 5 zones de pollutions concentrées en hydrocarbures (HCT C10-C40 et HAP) et ponctuellement en zinc.

Compte tenu de la situation administrative du site, les travaux de gestion des pollutions concentrées pourraient être réalisés dans le cadre de la réhabilitation globale du site afin d'optimiser financièrement les opérations de travaux et potentiellement de démantèlement. Une réunion de discussion devra être organisée avec les administrations compétentes afin d'établir un programme de gestion adapté aux enjeux économiques et environnementaux.

3.2 Milieu gaz du sol

L'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS), réalisée à partir des mesures sur les gaz du sol lors des deux campagnes, indique que l'état des milieux environnementaux est compatible avec un usage industriel du site. Les revêtements actuels intérieurs et extérieurs (dalle béton et enrobé) doivent rester pérennes dans le temps afin de garantir l'absence de risque sanitaire.

En cas de changement d'usage, de modification de l'aménagement et/ou après travaux de gestion des pollutions concentrées, le schéma conceptuel présenté précédemment devra être réactualisé et l'EQRS mise à jour le cas échéant.

3.3 Milieu eaux souterraines

Les résultats d'analyses sur les eaux souterraines montrent la présence de métaux lourds, de HAP et de COHV en amont et en aval du site. Les concentrations relevées sont très proches des limites de quantification du laboratoire et sont toutes inférieures aux limites et références de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine. Aucun impact n'est donc détecté en aval du site.

Ainsi, au regard de l'absence de pollution identifiée dans les sols et de la faible sensibilité des eaux souterraines en aval du site, aucune mesure de gestion n'est recommandée dans l'immédiat.

À l'issue des travaux de gestion des pollutions concentrées, une surveillance de la qualité des eaux souterraines après travaux pourra être réalisée afin de mesurer une potentielle remobilisation des polluants des sols vers la nappe.



4 Conservation de la mémoire

Tauw France recommande la conservation de la mémoire des investigations et des résultats d'analyses, notamment au regard de la présence de composés volatils organique dans les gaz du sol au droit du bâtiment et des zones de pollutions concentrées identifiées au droit du site.



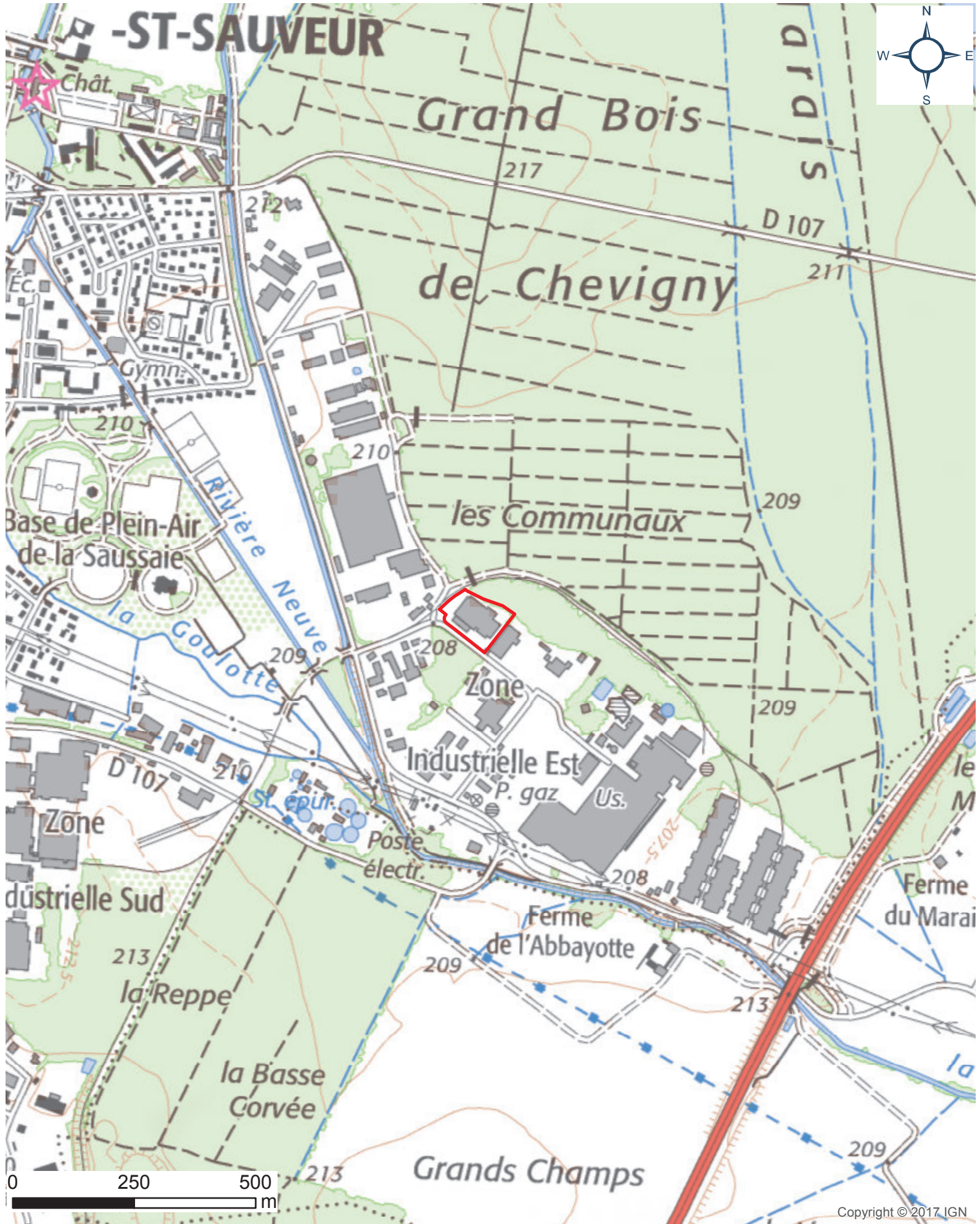
Limites de validité de l'étude

Tauw France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport. Les investigations sont réalisées de façon ponctuelle et ne sont qu'une représentation partielle des milieux investigués.

De plus, Tauw France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.



Figures



Copyright © 2017, IGN

Légende

 Contour du site

Client	SCP Thiebaut - Cessation d'activité ancien site BESSON	Format	A4
		Numéro de projet	1614190
Projet	Etude historique et documentaire - 1 rue de la Fonderie Chevigny-Saint-Sauveur (21)	Numéro de figures	1
		Date	31/05/2018
Objet	Localisation du site sur SCAN IGN®	Auteur	S.Saidi
		Accord	K.Berthier
			
		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	



Esri/France 2018



Légende

 Contour du site

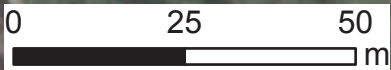
Client	SCP Thiebaut - Cessation d'activité ancien site BESSON	Format	A4
Projet	Etude historique et documentaire - 1 rue de la Fonderie Cheigny-Saint-Sauveur (21)	Numéro de projet	1614190
Objet	Localisation du site sur extrait de plan cadastral (BD Parcellaire IGN®)	Numéro de figures	2
		Date	31/05/2018
		Auteur	S.Saldi
		Accord	K.Berthier



Parc Tertiaire de Mirande
14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon
03.80.68.01.33
03.80.68.01.44



Esri France - IGN



Légende

 Contour du site

Client	SCP Thiebaut - Cessation d'activité ancien site BESSON	Format	A4
		Numéro de projet	1614190
Projet	Etude historique et documentaire - 1 rue de la Fonderie Chevigny-Saint-Sauveur (21)	Numéro de figures	3
Objet	Localisation du site sur photographie aérienne récente (BD ORTHO IGN®)	Date	31/05/2018
		Auteur	S.Saidi
		Accord	K.Berthier



Parc Tertiaire de Mirande
14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon
03.80.68.01.33
03.80.68.01.44



Annexe 1

Courriers de notification de cessation d'activité

SELARL MJ & ASSOCIES

MANDATAIRE JUDICIAIRE

Véronique THIEBAUT
Mandataire Judiciaire

Tony PARACHINI
Collaborateur

N/Réf. :
SAS ETS MARCEL BESSON
8710/ENV
LAG/TP

V/Réf. :

L.R.A.R 2C 1102 9584 914

PREFECTURE DE LA COTE D'OR
DIRECTION DE LA CITOYENNETE-
BUREAU ELECTIONS ET
REGLEMENTATION-INSTALLATIONS
CLASSEES

21041 DIJON CEDEX

**Notification cessation d'activité d'une ICPE
soumise à autorisation – SAS ETS MARCEL
BESSON -CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**

Dijon, le 30 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 04/04/2017, le Tribunal de Commerce de DIJON a ouvert une procédure de Liquidation judiciaire à l'encontre de SAS ETS MARCEL BESSON demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 1 rue de la Fonderie .

En application des articles R. 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement, Je vous notifie la cessation des activités classées de la SAS ETS MARCEL BESSON sur le site d'exploitation situé CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 1 rue de la Fonderie.

Le site est actuellement sous ma charge *ès qualités* et ce depuis la liquidation judiciaire.

J'ai mandaté la société TAUW FRANCE pour effectuer la mise en sécurité du site et répondre à la réglementation en matière environnementale. Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de l'intervenant en charge de ce dossier.

Tristan Larcher
Ingénieur d'études
Tauw France SAS
Parc tertiaire de Mirande
14 D Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
T +33 38 06 80 15 7
M +33 67 78 85 81 1
t.larcher@tauw.com



www.mj-dijon.fr

Actifs en ligne

SELARL MJ & ASSOCIES
SELARL au capital de 32 928,99 € - 419 349 030 R.C.S. Dijon - NAF 6910Z
5 rue Docteur Chaussier - BP 81556 - 21015 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.53.35.70 - v.thiebaut@wanadoo.fr
Etude ouverte du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Etude fermée le vendredi.

Membre d'une association agréée. Règlement des honoraires par chèque accepté.

Je ne manquerai pas de revenir vers afin de vous communiquer les mesures qui pourront être prises étant précisé que celles-ci sont conditionnées à la présence de fonds dans le dossier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Véronique THIEBAUT

SELARL MJ & ASSOCIES

MANDATAIRE JUDICIAIRE

Véronique THIEBAUT
Mandataire Judiciaire

Tony PARACHINI
Collaborateur

N/Réf. :
SAS ETS MARCEL BESSON
8710/ENV
LAG/TP

V/Réf. :

L.R.A.R 2C 1102 9584 938

MAIRIE DE CHEVIGNY SAINT
SAUVEUR
Place du Général de Gaulle
BP 10020

21806 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Dijon, le 30 septembre 2020

**Notification cessation d'activité d'une ICPE
soumise à autorisation – SAS ETS MARCEL
BESSON -CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**

Monsieur le Maire,

Par jugement en date du 04/04/2017, le Tribunal de Commerce de DIJON a ouvert une procédure de Liquidation judiciaire à l'encontre de SAS ETS MARCEL BESSON demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 1 rue de la Fonderie .

En application des articles R. 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement, Je vous notifie la cessation des activités classées de la SAS ETS MARCEL BESSON sur le site d'exploitation situé CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, 1 rue de la Fonderie.

Le site est actuellement sous ma charge *ès qualités* et ce depuis la liquidation judiciaire.

J'ai mandaté la société TAUW FRANCE pour effectuer la mise en sécurité du site et répondre à la réglementation en matière environnementale. Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de l'intervenant en charge de ce dossier.

Tristan Larcher
Ingénieur d'études
Tauw France SAS
Parc tertiaire de Mirande
14 D Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
T +33 38 06 80 15 7
M +33 67 78 85 81 1
t.larcher@tauw.com



www.mj-dijon.fr

Actifs en ligne

SELARL MJ & ASSOCIES
SELARL au capital de 32 928,99 € - 419 349 030 R.C.S. Dijon - NAF 6910Z
5 rue Docteur Chaussier - BP 81556 - 21015 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.53.35.70 - v.thiebaut@wanadoo.fr
Etude ouverte du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Etude fermée le vendredi.

Membre d'une association agréée. Règlement des honoraires par chèque accepté.

Je ne manquerai pas de revenir vers afin de vous communiquer les mesures qui pourront être prises étant précisé que celles-ci sont conditionnées à la présence de fonds dans le dossier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Véronique THIEBAUT



Annexe 2

Rapport Suez – Evacuation des déchets non dangereux - 17NIF060 - 2017

FONDERIE BESSON

Coquille et sous pression des alliages d'aluminium

17NIF060

2017

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Evacuation des déchets non dangereux

CONSULTING

SAFEGE
444 avenue du Général Leclerc

77190 DAMMARIE LES LYS

Agence Ile de France

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : V1

Date : 25 janvier 2018

Nom Prénom : Fabienne CAVALIE



1 **RAPPORT D'INTERVENTION :**

1.1 **Objet de l'intervention**

Evacuation des déchets non dangereux du site de la fonderie BESSON à Chevigny Saint Sauveur (21) dans le cadre de la cessation d'activité de l'installation.

La prestation a été confiée à SITA/SUEZ RV Centre Est sise à Saint Apollinaire (21).

Les déchets concernés sont les suivants : palettes de bois, cartons sur palettes et en caisse grillagée, DIB présents dans les poubelles, vidage de la benne ONYX.



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1.2 Intervention

Site d'intervention : Fonderie BESSON à Chevigny Saint Sauveur (21)

Personnel représentant présent : Mme THOMAS Emilie (chargée d'affaire SITA) + Romain PONSARD (chef d'équipe SITA)

Personnel intervenant : 3 manutentionnaires + 1 cariste + 1 chef d'équipe le 17/08 & 1 manutentionnaire + 1 cariste + 1 chef d'équipe le 18/07

Protocole réalisé sur place avec Mme THOMAS.

Moyen pour l'intervention :

- 1 chauffeur
- 4 bennes 30m3
- 1 chariot élévateur

Horaire d'intervention :

lundi 17 juillet 2017 : 7h30 > 15h30

mardi 18 juillet 2017 : 13h > 17h

1.3 Conclusion

Nous relevons aucun accident - incident lors de l'intervention.

L'ensemble des déchets (palettes, cartons, DIB) du site a été évacué sur le centre de tri SITA/REVAL Services à Chevigny Saint Sauveur (21800).

Les quantités évacuées sont les suivantes :

- Déchets non recyclables en mélange : 17.90 tonnes
- Papiers cartons : 2.20 tonnes
- Bois de classe B : 3.88 tonnes

Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

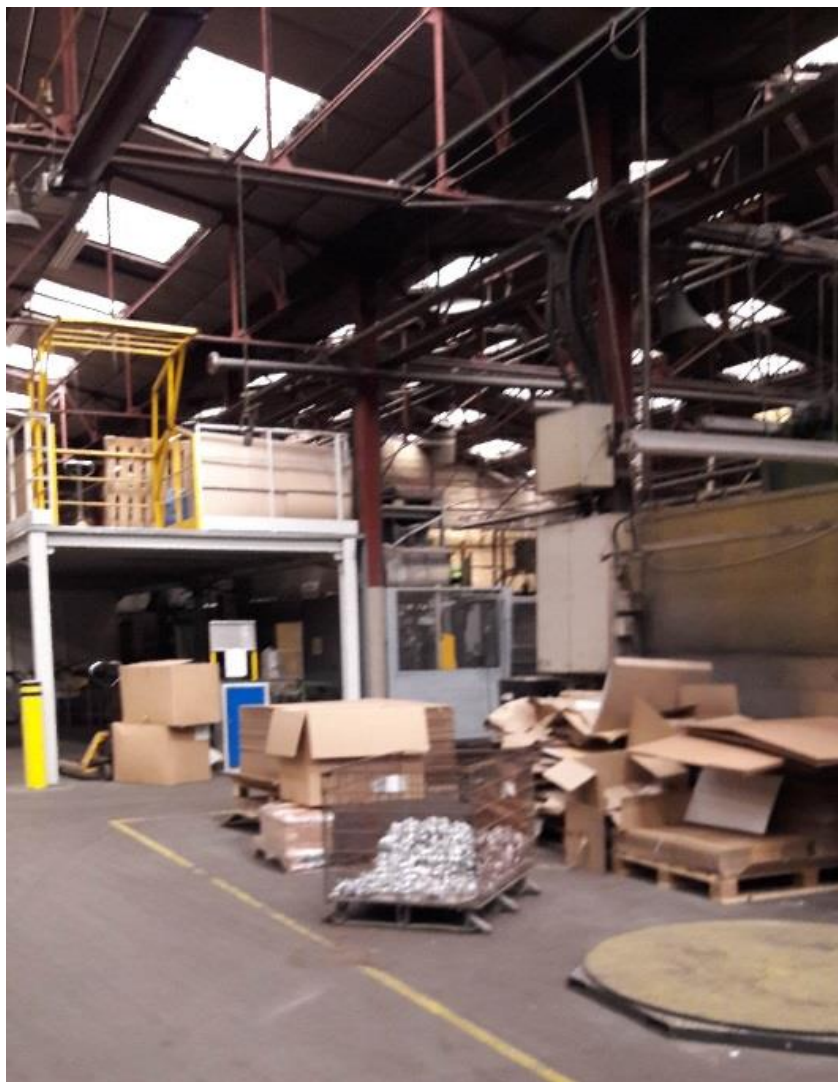
1.4 Photos du chantier : Enlèvement des déchets non dangereux du site pour la cessation d'activité

1.4.1 Chantier à l'initial :



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1.4.2 Chantier au final :

Les extérieurs du site



Evacuation des déchets non dangereux
Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

L'intérieur du site



Evacuation des déchets non dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)



2 BILAN QUANTITATIF ET FACTURES

SUEZ RV Centre Est

AGENCE E et V BFC

5 Rue de la Goulette

21850 ST APOLLINAIRE (21)

Tel Agence : 0380729128 Fax : 0380729118

Votre contact : Mme ARNOULT, Tel : 0380729117

SAFEGE

COMPTABILITE FOURNISSEUR

TSA 13114

27091 EVREUX CEDEX 9

Date	N° Client	N° TVA Intracommunautaire	Mode de règlement	Echéance
31/07/2017	7248-406166	FR82542021829	Chèque	30/08/2017

Résumé des prestations effectuées	TVA	Qté	Unité	PU	Total HT
SAFEGE/FONDERIE BESSON ./CHEVIGNY ST SAUVEUR 21800					
Dossier N° H0E2006171 N° Cde: 2017_01364 BENNE 30M3/DIB					
Matière : Déchets non recyclables en mélange (CED 200199.)					
- Collecte Conteneur TP 30 m3 20%	20%	3,00	UP	75,00	225,00
- Traitement DIB à la tonne 20%	20%	17,90	T	105,00	1 879,50
TGAP incluse					
- Dépôt Conteneur TP 30 m3 20%	20%	1,00	UP	75,00	75,00
Dossier N° H0E2006172 N° Cde: 2017_01364 BENNE 30M3/CARTON					
Matière : Papiers et cartons sortes ordinaires (CED 200101.)					
- Collecte Conteneur TP 30 m3 20%	20%	2,00	UP	75,00	150,00
- Traitement non facturé à la tonne 20%	20%	2,20	T	0,00	0,00
- Dépôt Conteneur TP 30 m3 20%	20%	1,00	UP	75,00	75,00
Dossier N° H0E2006173 N° Cde: 2017_01364 BENNE 30M3/BOIS					
Matière : Bois de classe B (CED 200138.)					
- Collecte Conteneur TP 30 m3 20%	20%	2,00	UP	75,00	150,00
- Traitement à la tonne 20%	20%	3,88	T	50,00	194,00

SUEZ RV Centre Est

AGENCE E et V BFC

5 Rue de la Goulette

21850 ST APOLLINAIRE (21)

Tel Agence : 0380729128 Fax : 0380729118

Votre contact : Mme ARNOULT, Tel : 0380729117

SAFEGE

COMPTABILITE FOURNISSEUR

TSA 13114

27091 EVREUX CEDEX 9

Date	N° Client	N° TVA Intracommunautaire	Mode de règlement	Echéance
31/07/2017	7248-406166	FR82542021829	Chèque	30/08/2017

Résumé des prestations effectuées	TVA	Qté	Unité	PU	Total HT
MONTANT DU REPORT					2 748,50
- Dépôt Conteneur TP 30 m3 20%	20%	2,00	UP	75,00	150,00
Dossier N° H0E2006175 N° Cde: 2017_01364 MISE A DISPOSITION					
- Mise à disposition d'un chef d'équipe + 4 manutentionnaires le 17/07/2017 à l'heure	20%	8,00	H	312,50	2 500,00
- Mise à disposition d'un chariot élévateur le 17/07/2017	20%	1,00	UP	500,00	500,00
- Mise à disposition d'un chef d'équipe + 2 manutentionnaires l'après-midi du 17/07/2017 à l'heure	20%	4,00	H	187,50	750,00
Siège Social : Gerland Plaza - 19 rue Pierre-Gilles De Gennes 69007 LYON Tél:04.37.70.71.71 - Fax : 04.37.70.71.72 SA au capital de 12 423 374 Euro - RC 343 488 508 - APE 3821Z					

HT	Taux	TVA	Montant TTC
6 648,50	20%	1 329,70	7 978,20
Total HT		Total TVA	Net à payer TTC - EUR
6 648,50		1 329,70	

Total HT 6 648,50

Total TVA 1 329,70

Montant dû TTC
7 978,20

 Merci d'adresser votre règlement
 accompagné du coupon détachable
 à l'adresse suivante :

 Domiciliation Bancaire : BANQUE RHONE ALPES
 Code banque 10468 - Code guichet 02460 - BIC RALPFR2G
 IBAN FR7610468024601003430020047
 TVA CE : FR04 343 488 508
 A l'encaissement

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à 3 fois le taux d'intérêt légal+indemnité forfaitaire mini de 40E pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs

 SUEZ RV Centre Est
 18 Rue Félix Mangini
 69009 LYON
 N° pièce : H0E0078906
 N° Client : 7248-406166
 Échéance : 30/08/2017
Montant TTC : 7 978,20 EUR

SAFEGE

 COMPTABILITE FOURNISSEUR
 TSA 13114
 27091 EVREUX CEDEX 9

N° dossier H0E2006171

BENNE 30M3/DIB

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
17/07/17	HA0099	H0E20186548	Echange	Conteneur 30m3	2,00	UP			200199	Déchets non recyclables en mé
17/07/17	HA0099	H0E20186548	Traitement	.	6,88	T	CHY132287	REVAL SERVIC	200199	Déchets non recyclables en mé
17/07/17	HA0099	H0E20186548	Traitement	.	9,72	T	CHY132287	REVAL SERVIC	200199	Déchets non recyclables en mé
17/07/17	HTSR03	H0E20187656	Dépôt	Conteneur 30m3	1,00	UP			200199	Déchets non recyclables en mé
18/07/17	HAL503	H0E20186609	Ret. définitif	Conteneur 30m3	1,00	UP			200199	Déchets non recyclables en mé
18/07/17	HAL503	H0E20186609	Traitement	.	1,30	T	CHY132305	REVAL SERVIC	200199	Déchets non recyclables en mé

N° dossier H0E2006172

BENNE 30M3/CARTON

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
17/07/17	HA0099	H0E20186610	Ret. définitif	Conteneur 30m3	1,00	UP			200101	Papiers et cartons sortes ord
17/07/17	HA0099	H0E20186610	Traitement	.	1,24	T	CHY132293	REVAL SERVIC	200101	Papiers et cartons sortes ord
17/07/17	HTSR03	H0E20187657	Dépôt	Conteneur 30m3	1,00	UP			200101	Papiers et cartons sortes ord
18/07/17	HTSR03	H0E20189305	Ret. définitif	Conteneur 30m3	1,00	UP			200101	Papiers et cartons sortes ord
18/07/17	HTSR03	H0E20189305	Traitement	.	0,96	T	CHY132294	REVAL SERVIC	200101	Papiers et cartons sortes ord

N° dossier H0E2006173

BENNE 30M3/BOIS

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
17/07/17	HA0099	H0E20186580	Echange	Conteneur 30m3	1,00	UP			200138	Bois de classe B
17/07/17	HA0099	H0E20186580	Traitement	.	1,52	T	CHY132297	REVAL SERVIC	200138	Bois de classe B
17/07/17	HTSR03	H0E20187658	Dépôt	Conteneur 30m3	2,00	UP			200138	Bois de classe B
18/07/17	HAL503	H0E20186611	Ret. définitif	Conteneur 30m3	1,00	UP			200138	Bois de classe B
18/07/17	HAL503	H0E20186611	Traitement	.	2,36	T	CHY132306	REVAL SERVIC	200138	Bois de classe B

N° dossier H0E2006175

MISE A DISPOSITION

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
31/07/17		SAFEGEMAD071		.	4,00	H				
31/07/17		SAFEGEMAD071		.	8,00	H				
31/07/17		SAFEGEMAD071		.	1,00	UP				

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS ET VENTES

1. Application

Sauf dérogation expresse écrite convenue entre le Client et le Prestataire, les présentes Conditions sont applicables aux prestations de services et d'achats/ventes de matières exécutées par le Prestataire.

2. Commandes – Livraison

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit par le Prestataire. Les contreordres, modifications ou annulations ne sont valables que s'ils sont donnés par écrit dans un délai raisonnable et accepté par le Prestataire avant le début de la prestation.

La mise en place des matériels destinés à la collecte des déchets ne pourra intervenir qu'après accord exprès du Prestataire sur l'emplacement choisi. Les délais de livraison des matériels sont donnés à titre indicatif et sont établis en fonction des possibilités de transport du Prestataire. Si la livraison est retardée du fait du Client, le Prestataire aura la faculté de résilier l'engagement cinq jours francs après la date de livraison convenue avec demande de dommages-intérêts au Client pour préjudice subi.

3. Prix – Conditions de paiement – Pénalités

Les prix sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande, ils sont stipulés en euros et hors taxes. La TGAP est reportée sur le Client à son taux en vigueur au moment de la prestation. Toute nouvelle taxe applicable aux prestations sera refacturée au Client.

Sauf convention expresse, les factures sont payables au siège du Prestataire, à 30 jours nets de la date de facture, sans escompte; les traites doivent être retournées acceptées au plus tard dans les 10 jours à la date de la facture. Passé un délai de 15 jours à compter de la date de la facture sans observation écrite du Client, cette dernière et les prestations correspondantes seront réputées acceptées et ne pourront plus faire l'objet de réclamations. En outre, le Client renonce à l'application de l'article 1223 du Code Civil

Pour certains déchets valorisables qui font l'objet d'un achat par le Prestataire au Client, ce dernier produira une facture au Prestataire sur la base des bons de rachat matières fournis par le Prestataire. La facture du Client est payable à 45 jours de la date de facture.

Toute somme figurant sur la facture établie par le Prestataire, non payée à l'échéance, entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture :

- l'application de pénalités d'un montant égal au taux de refinancement semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de dix (10) points ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 € minimum conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement engagés par le Prestataire sont supérieurs à 40 €, ce dernier pourra facturer au Client ces frais supplémentaires sur justificatifs.
- et/ou le droit, au profit du Prestataire de suspendre l'exécution des Prestations en cours et/ou d'exiger un paiement en contre remboursement pour les Prestations futures jusqu'à complet apurement de la situation et/ou la compensation des montants dus avec toute somme à devoir à quelque titre que ce soit à l'égard du Client défaillant.

- L'application de la déchéance du terme des autres factures et ce, sans aucune formalités préalables

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Même en cas de litige sur son libellé ou son contenu, toute facture qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure, doit être payée à son échéance.

Dans l'hypothèse où le Client est redevable de plusieurs paiements à l'égard du Prestataire, il est convenu que l'imputation des paiements s'effectuera sur les dettes les plus anciennes. En conséquence, le Client renonce expressément aux dispositions de l'article 1342-10 du Code civil.

En cas de bouleversement de l'équilibre économique des relations contractuelles, pour quelque raison que ce soit, le Prestataire peut demander par LRAR le réexamen du prix.

4. Conditions d'utilisation des matériels destinés à recevoir des déchets

Le Client s'engage à utiliser le matériel loué en conformité avec sa destination à l'exclusion de toute autre utilisation. Sauf stipulation contraire écrite du Prestataire, le matériel est à la disposition exclusive du Client.

Le choix, les autorisations et l'accès libre des emplacements destinés à recevoir le matériel incombent au Client, sous son entière responsabilité notamment en matière de sécurité. Il s'assurera des autorisations de stationnement et de balisage de jour comme de nuit. Sauf accord écrit du Prestataire, ce dernier est seul habilité à déplacer le matériel. Tout déplacement du matériel, à la suite d'une demande du Client, qui se révélerait inutile, soit en raison de l'encombrement de l'accès à l'emplacement désigné pour déposer ou enlever le matériel, soit en raison d'un chargement non terminé, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

En cas de perte, de vol, d'avaries ou de dégradation partielle ou totale du matériel hors périodes de maintenance par le Prestataire, le Client sera tenu envers le Prestataire de la valeur de remplacement du matériel ou du montant des réparations à effectuer, y compris les frais de main-d'oeuvre et de déplacement, sans attendre le résultat du recours formulé éventuellement par lui-même auprès de sa compagnie d'assurance. L'état du matériel, qui doit être restitué en bon état d'entretien et de marche, sera constaté à la fin du contrat, avant restitution.

Le volume utile d'un conteneur étant calculé ras-bord, son chargement ne peut en dépasser les bords supérieurs.

En cas d'enlèvement de déchets de forte densité, le Client devra s'assurer du niveau maximal que pourra atteindre le chargement pour respecter la réglementation routière en matière de poids total autorisé. Le Client doit prendre toute précaution afin d'éviter toute adhésion des déchets au matériel. En cas de non-respect de ces recommandations, le chauffeur pourra refuser l'enlèvement du conteneur surchargé. De même, les conséquences des verbalisations dressées par les agents assermentés ainsi que les conséquences des accidents seront répercutées sur le Client.

Le Client veillera, en cas d'utilisation d'un matériel muni d'un système électrique de compaction, à la conformité de l'installation électrique alimentant ce matériel et au respect des consignes de sécurité, notamment à l'arrêt du matériel pendant les opérations de chargement.

5. Propriété des matériels mis à disposition

Le matériel reste la propriété entière et exclusive du Prestataire. D'une manière générale, le Client ne peut transmettre aucun droit réel sur le matériel. Il s'interdit de le donner en gage, de le comprendre parmi les éléments figurant à un nantissement. Il s'interdit également toute sous-location, prêt à usage ou autre, sous quelque forme que ce soit. En cas de saisie-arrêt, redressement judiciaire, liquidation ou de toute autre intervention d'un tiers sur les matériels, le Client devra impérativement en informer le Prestataire sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

6. Assurance – Responsabilité

Dès la livraison du matériel, le Client en a la garde et engage sa responsabilité en application des dispositions du Code civil. En conséquence, le Client doit souscrire les polices d'assurances couvrant cette responsabilité. En cas de sinistre, le Client devra en informer sans délai le Prestataire en précisant les circonstances et ses conséquences.

Le Prestataire sera responsable, dans la limite du montant annuel HT de la prestation, par sinistre et par an, de tout dommage matériel qui pourrait être causé par lui-même, ses préposés et/ou ses sous-traitants au Client et à ses biens. Les dommages immatériels sont exclus de la responsabilité du Prestataire.

Reclamations

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du matériel déposé, doit être formulée par écrit dans les 8 jours de la réception du matériel. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

7. Accès aux sites de traitement (apports directs)

L'accès aux sites du Prestataire s'effectuera exclusivement par le pont-bascule où s'effectue la pesée du chargement ainsi qu'un premier contrôle visuel de la conformité des déchets. Le Client s'engage à faire respecter par son personnel et tous ses préposés et éventuels sous-traitants et transporteurs, ainsi que leur personnel, les consignes de sécurité et le plan de circulation applicables au site dont un exemplaire sera remis au Client.

8. Accès au site du Client et collecte

Le Client met tout en oeuvre pour que les véhicules du Prestataire soient présents le moins de temps possible sur le site de collecte. Un temps d'attente du véhicule de collecte supérieur à 15 minutes sera facturé en sus, par quart d'heure, selon le tarif en vigueur. Le Prestataire tiendra les justificatifs du temps d'attente, à disposition du Client jusqu'à la date d'exigibilité de la facture.

En cas d'impossibilité imputable au Client, de réaliser une collecte planifiée, le Prestataire facturera un passage à vide, selon le tarif en vigueur.

Les déchets collectés en vrac au sol sont facturés au Client au tarif en vigueur, selon la quantité estimée en équivalent-bac. Le Prestataire tiendra les justificatifs de la présence du vrac au sol collecté, à disposition du Client jusqu'à la date d'exigibilité de la facture.

L'envoi par mail du Bon d'Intervention au Client atteste de l'intervention du Prestataire et vaut tacite acceptation du Client.

9. Dispositions relatives à la réception des déchets – Procédures de refus – requalification et décode

Lors du déchargement, le Prestataire contrôle la conformité des déchets à la nature de ceux indiqués au devis ou aux conditions particulières. Le Prestataire refusera tout chargement incluant des déchets qui ne seraient pas autorisés par l'arrêté préfectoral d'exploitation du site. L'ensemble des frais de retour seront à la charge du Client. Un apport répété de tels déchets pourra justifier un refus d'accéder au site. Dans le cas où le portique de détection de radioactivité, présent en entrée de site, signalerait un niveau de radioactivité déclenchant la procédure applicable à un tel cas, l'ensemble des frais consécutifs seront répercutés au Client.

Les coûts de gestion supplémentaires afférents au traitement des déchets autorisés par l'arrêté du site mais non conformes à la nature de ceux indiqués au devis ou aux conditions particulières seront facturés au Client :

- En cas de pollution des déchets valorisables par des déchets non valorisables, il sera opérée une requalification de la fraction de chargement polluée voire de l'intégralité du chargement si la séparation des fractions valorisables et non valorisables induit des coûts supérieurs à la valeur de la fraction valorisable, facturée au tarif élimination Déchets Non Dangereux des Activités Economiques augmenté des éventuels frais supplémentaires de tri et transports.
- En cas de pollution de déchets valorisables par d'autres déchets valorisables, il sera opéré :

- une requalification de la fraction polluée du chargement voire de l'intégralité du chargement si la séparation des fractions valorisables induit des coûts supérieurs à la valeur des fractions valorisables commercialisées distinctement mais que le mélange reste valorisable, sans rachat de la fraction requalifiée et avec facturation au Client des éventuels frais supplémentaires de tri et transports,
- la facturation de l'ensemble du chargement au tarif élimination Déchets Non Dangereux des Activités Economiques si la séparation des différentes fractions valorisables induit des coûts supérieurs à la valeur de la fraction valorisable et que le mélange n'est pas valorisable.

Des photos justifiant la requalification pourront être fournies, sur demande, au Client durant 3 mois.

Le Client pourra ponctuellement, pour un nouvel apport intervenant suite à une livraison objet d'une requalification, solliciter au préalable, avant livraison, l'isolement de ce chargement dans le cas où il ferait l'objet d'une requalification. Le Client aura alors un délai de 24 heures pour effectuer un contrôle contradictoire sur site. En fonction du taux d'humidité constaté, le lot pourra faire l'objet d'une décode pour la quote-part d'eau contenu dans le chargement

Les bons numérotés indiquant le poids, la nature et le niveau de qualité des déchets réceptionnés sur les sites de valorisation, ainsi que les exutoires utilisés pour les déchets issus du tri et/ou les déclassements globaux sont tenus à la disposition du Client.

10. Force Majeure

Le Prestataire n'est pas tenu en cas de force majeure tels que pénurie de carburant, défaillance des services publics, grève, catastrophes naturelles, guerre, retrait ou suspension des autorisations d'exploitation sans que cette énumération ne soit limitative.

11. Résiliation

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque des obligations nées des présentes conditions, et notamment en cas de non-paiement de l'une des échéances, ou d'apports répétés de déchets non conformes ou interdits, le Prestataire pourra résilier le contrat 15 jours après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. En cas de résiliation anticipée du contrat du fait ou de par la faute du Client, le Prestataire percevra une indemnité forfaitaire de résiliation équivalente à la moyenne des facturations mensuelles faites au Client depuis le début des prestations multipliée par la moitié du nombre de mois restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat. En outre les frais de retrait du matériel et de traitement éventuel seront facturés au Client.

Hormis le cas évoqué ci-dessus, le contrat est conclu pour la durée mentionnée aux conditions particulières.

12. Cas particulier de la vente de matières par le Prestataire – Clause de réserve de propriété

Lors de la vente de matières par le Prestataire, le transfert de propriété de la matière livrée est effectué sous réserve du paiement intégral du prix. Le Client est tenu d'informer ses créanciers de la réserve de propriété stipulée en faveur du Prestataire. Le défaut de paiement, même partiel, autorise le Prestataire, nonobstant toute clause contraire, à récupérer la matière chez le Client, après première présentation d'une mise en demeure avec accusé de réception. Le droit de revendication s'exerce également en cas de procédure collective ouverte à l'encontre du Client. En cas de revente de la matière, le Client s'engage à régler immédiatement au Prestataire la partie du prix restant due. De même, si revente, le Client s'engage à avertir immédiatement le Prestataire pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur la matière à l'égard du tiers acquéreur. La restitution de la matière s'effectuera aux frais et risques du Client.

13. Loi applicable – Litige

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Tout litige est de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Prestataire.

TOUTE COMMANDE IMPLIQUE PAR ELLE MEME ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES. LE CLIENT DOIT INFORMER LE PRESTATAIRE DANS LES PLUS BREFS DELAIS DE SON EVENTUEL DESACCORD SUR LESDITES CONDITIONS.LA DEROGATION EXCEPTIONNELLE ET MOMENTANEE A L'UNE OU L'AUTRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES NE PEUT ETRE INTERPRETEE COMME VALANT RENONCIATION DEFINITIVE POUR DES COMMANDES ULTERIEURES.

Nom du représentant, signature et cachet du Client :



Annexe 3

Rapport Suez – Evacuation des déchets dangereux - 17NIF061 - 2017

FONDERIE BESSON

Coquille et sous pression des alliages d'aluminium

17NIF061

2017

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Evacuation des déchets dangereux

CONSULTING

SAFEGE
444 avenue du Général Leclerc

77190 DAMMARIE LES LYS

Agence Ile de France

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : V1

Date : 25 janvier 2018

Nom Prénom : Fabienne CAVALIE



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1 RAPPORT D'INTERVENTION :

1.1 Objet de l'intervention

Evacuation des déchets dangereux du site de la fonderie BESSON à Chevigny Saint Sauveur (21) dans le cadre de la cessation d'activité de l'installation.



La prestation a été confiée à SITA/SUEZ RV Centre Est sise à Saint Apollinaire (21).

Les déchets concernés sont éparpillés sur le site et conditionnés en GRV, fûts, bidons,

La mission comprend la dépollution, le reconditionnement et l'évacuation des déchets dangereux ainsi que les prestations annexes suivantes :

- Nettoyage des 2 grandes rétentions extérieures par un hydrocureur SRA SAVAC
- Nettoyage de la cuve de gasoil par SRA SAVAC
- Nettoyage des séparateurs hydrocarbures par un hydrocureur SRA SAVAC
- Transport Fonderie / centre de traitement de déchets dangereux par SITA.

Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1.2 Intervention

Site d'intervention : Fonderie BESSON à Chevigny Saint Sauveur (21)

Personnel client présent : Mme THOMAS Emilie (chargée d'affaire SITA)

Personnel chimiste intervenant :

- Florian CHAMBAUD > chimiste itinérant
- Olivia LECLERC > chimiste itinérante

Protocole réalisé sur place avec Mme THOMAS.

Formation du personnel intervenant :

- Diplômé en chimie (BAC+2 & BAC+5)
- Formé à l'encadrement d'intervention sur site chimique (UIC 2 – APAVE)
- Formé au transport de marchandise dangereuse (ADR § 8.2)
- Formé à l'ADR selon §1.3

Moyen pour l'intervention :

- camion laboratoire 2 jours
- kit de prise d'échantillon pour les fûts et les GRV
- 2 caisses palette avec Big Bag UN 13H3/Y/0816
- 3 fûts UN 1H2/X161/S/16 de 120 L
- 2 seaux 20 L UN 1H2/Y21/S/16
- Tire palette peseur (métrologie légale)
- Caisse palette de matériel
- Pompe vide fûts pour reconditionnement des GRV défectueux

Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Horaire d'intervention : pour 2 chimistes

lundi 17 juillet 2017 :

- préparation de l'intervention : 1h
- intervention sur site : 6h
- analyse des échantillons + préparation du transport : 2h

mardi 18 juillet 2017 :

- préparation de l'intervention : 1h
- intervention sur site : 4h
- rapport d'intervention + modalité réception transport : 1h

En annexe 1 : Plan de prévention intervention

En annexe 2 : Fiche de visite chimiste

1.3 Conclusion

Nous relevons aucun accident - incident lors de l'intervention.

L'ensemble des déchets (*) du site a été sécurisé et évacué sur le centre de traitement de déchets dangereux EDIB à Longvic (21).

La prestation a été réalisée sous 24h après demande et sur une durée de 2 journées (15h d'intervention à 2 chimistes).

(*) il reste sur site : 1 fût (cf. photo) faute d'outillage pour le démonter



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Les quantités évacuées sont les suivantes :

- Acides : 20 kilos
- Bases : 332 kilos
- Huiles hydrauliques synthétiques (GRV 1000l) : 4.52 tonnes
- Huiles hydrauliques synthétiques (fûts 200l) : 1.62 tonnes
- Produits chimiques dangereux de laboratoire : 5 kilos
- Emballages souillés : 2.61 tonnes
- Boues liquides de la rétention : 4.98 tonnes
- Boues solides de la rétention : 0.74 tonnes

Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1.4 Photos du chantier : Enlèvement des déchets non dangereux du site pour la cessation d'activité

1.4.1 Chantier à l'initial :

- Déchets éparpillés sur le site :



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Présence de GRV, fûts, bidons ...



Pris en charge des déchets et mise en sécurité.



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1.4.2 Phasage

Lundi 17 juillet :

- Prise d'échantillon des différents fûts et GRV
-



- Contrôle des bidons ainsi que des fûts vides et des GRV vides
- Analyses des différents échantillons au laboratoire

Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Mise en caisse palette des bidons par compatibilité chimique

- 2 fûts de 120L pour les liquides acides
- 2 fûts de 120L pour les liquides basiques
- 2 seaux pour les déchets ammoniacués



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Mardi 18 juillet :

- Reconditionnements de GRV d'huiles solubles (pas de risques associés) détériorés => transport sur route impossible



- Palettisation des fûts pleins
- Mise en sécurité des rétentions pleines de liquide



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

Prestations annexes

- Nettoyage des 2 grandes rétentions extérieures par un hydrocureur SRA SAVAC
- Nettoyage de la cuve de gasoil par SRA SAVAC
- Nettoyage des séparateurs hydrocarbures par un hydrocureur SRA SAVAC
- Transport Fonderie / centre de traitement de déchets dangereux par SITA



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

1.4.3 Chantier au final :



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)



Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

2 BILAN QUANTITATIF ET FACTURES

SUEZ RV Centre Est

AGENCE E et V BFC

5 Rue de la Goulette

21850 ST APOLLINAIRE (21)

Tel Agence : 0380729128 Fax : 0380729118

Votre contact : Mme ARNOULT, Tel : 0380729117

SAFEGE

COMPTABILITE FOURNISSEUR

TSA 13114

27091 EVREUX CEDEX 9

Date	N° Client	N° TVA Intracommunautaire	Mode de règlement	Echéance
31/07/2017	7248-406166	FR82542021829	Chèque	30/08/2017

Résumé des prestations effectuées	TVA	Qté	Unité	PU	Total HT
SAFEGE/FONDERIE BESSON ./CHEVIGNY ST SAUVEUR 21800					
Dossier N° H0E2006174 N° Cde: 2017_01366 BENNE 30M3/EMBALLAGES SOUILLES- DEPOT LE 17/07/2017					
Matière : Emballages souillés par DIS sauf ménag (CED 150110.*)					
- Collecte Conteneur TP 30 m3 20%	20%	1,00	UP	150,00	150,00
- Traitement emballages souillés à la tonne 20% TGAP incluse	20%	2,61	T	925,00	2 414,25
- Dépôt Conteneur TP 30 m3 20%	20%	1,00	UP	75,00	75,00
Dossier N° H0E2006181 N° Cde: 2017_01366 POMPAGE DE BOUES					
Matière : Hydrocarbures séparateurs eau/hydrocar (CED 130506.*)					
- Destruction boues hydro liquides à la tonne 20%	20%	4,98	T	225,00	1 120,50
Matière : Déchets solide de séparat. eau/hydroca (CED 130501.*)					
- Main d'oeuvre + pompage des séparateurs, de la rétention sous GRV et de la cuve plastique gasoil le 18/07/2017	20%	1,00	UP	980,00	980,00
- Destruction boues hydro pâteuse à la tonne 20%	20%	0,74	T	390,00	288,60

SUEZ RV Centre Est

AGENCE E et V BFC

5 Rue de la Goulette

21850 ST APOLLINAIRE (21)

Tel Agence : 0380729128 Fax : 0380729118

Votre contact : Mme ARNOULT, Tel : 0380729117

SAFEGE

COMPTABILITE FOURNISSEUR

TSA 13114

27091 EVREUX CEDEX 9

Date	N° Client	N° TVA Intracommunautaire	Mode de règlement	Echéance
31/07/2017	7248-406166	FR82542021829	Chèque	30/08/2017

Résumé des prestations effectuées	TVA	Qté	Unité	PU	Total HT
MONTANT DU REPORT					5 028,35
Dossier N° H0E2006182					
N° Cde: 2017_01366					
COLLECTE ET TRAITEMENT DECHETS DANGEREUX					
Matière : Acides (CED 200114.*)					
- Traitement acide au kilo 20%	20%	20,00	KG	2,90	58,00
Matière : Autres bases Dgx (CED 060205.*)					
- Traitement base au kilo 20%	20%	332,00	KG	2,45	813,40
Matière : Huiles hydrauliques synthétiques Dgx (CED 130111.*)					
- Chargement en plateau ADR + chariot embarqué 20%	20%	1,00	UP	850,00	850,00
Le 18/07/2017					
- Traitement cubis GRV 1000L pleins à la tonne 20%	20%	4,52	T	550,00	2 486,00
- Traitement fûts 200L pleins à la tonne 20%	20%	1,62	T	620,00	1 004,40
- Déplacement chimiste 20%	20%	2,00	UP	500,00	1 000,00
Le 17 et 18 juillet 2017					
- Identification déchet, reconditionnement, colisage ADR + administratif 20%	20%	30,00	H	220,00	6 600,00
- Achat contenant (fûts, seaux) 20%	20%D	1,00	UP	230,00	230,00
- Achat matériels (absorbants, étiquettes) 20%	20%D	1,00	UP	180,00	180,00
- Dépôt benne colis le 18/07/2017	20%	1,00	UP	75,00	75,00
- Collecte benne ADR colis le 19/07/2017	20%	1,00	UP	150,00	150,00
Matière : Produits chimiques de labo. dangereux (CED 160506.*)					
- Traitement ammoniac au kilo 20%	20%	5,00	KG	5,70	28,50
Siège Social : Gerland Plaza - 19 rue Pierre-Gilles De Gennes 69007 LYON Tél:04.37.70.71.71 - Fax : 04.37.70.71.72 SA au capital de 12 423 374 Euro - RC 343 488 508 - APE 3821Z					

Total HT 18 503,65

Total TVA 3 700,73

HT	Taux	TVA	Montant TTC
18 093,65	20%	3 618,73	21 712,38
410,00	20%D	82,00	492,00
Total HT		Total TVA	Net à payer TTC - EUR
18 503,65		3 700,73	

Montant dû TTC
22 204,38

 Merci d'adresser votre règlement
 accompagné du coupon détachable
 à l'adresse suivante :

 Domiciliation Bancaire : BANQUE RHONE ALPES
 Code banque 10468 - Code guichet 02460 - BIC RALPFR2G
 IBAN FR7610468024601003430020047
 TVA CE : FR04 343 488 508
 A l'encaissement

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à 3 fois le taux d'intérêt légal+indemnité forfaitaire mini de 40E pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs

 SUEZ RV Centre Est
 18 Rue Félix Mangini
 69009 LYON
 N° pièce : H0E0078905
 N° Client : 7248-406166
 Échéance : 30/08/2017
Montant TTC : 22 204,38 EUR

Période de facturation : 01/07/2017 au 31/07/2017

SAFEGE

 COMPTABILITE FOURNISSEUR
 TSA 13114
 27091 EVREUX CEDEX 9

N° dossier H0E2006174

BENNE 30M3/EMBALLAGES SOUILLES- DEPOT LE 17/07/2017

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
17/07/17	HTSR03	H0E20187659	Dépôt	Conteneur 30m3	1,00	UP			150110*	Emballages souillés par DIS s
18/07/17	HA0099	H0E20186684	Ret. définitif	Conteneur 30m3	1,00	UP			150110*	Emballages souillés par DIS s
18/07/17	HA0099	H0E20186684	Traitement	.	0,64	T	31511	E.D.I.B.-LONGVI	150110*	Emballages souillés par DIS s
19/07/17	HA0099	H0E20186773	Traitement	.	1,97	T	7932	E.D.I.B.-LONGVI	150110*	Emballages souillés par DIS s

N° dossier H0E2006181

POMPAGE DE BOUES

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
18/07/17	HASE04	H0E20186791	Passage	.	1,00	UP			130501*	Déchets solide de séparat. ea
18/07/17	HASE04	H0E20186791	Traitement	.	4,98	T	31557	E.D.I.B.-LONGVI	130506*	Hydrocarbures séparateurs eau
18/07/17	HASE04	H0E20186792	Traitement	.	0,74	T	31562	E.D.I.B.-LONGVI	130501*	Déchets solide de séparat. ea

N° dossier H0E2006182

COLLECTE ET TRAITEMENT DECHETS DANGEREUX

SAFEGE/FONDERIE BESSON
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Date	N° parc	Bon d'Int.	Prestation	Matériel	Qté	Unité	Bon de pesée	Lieu de vidage	Code CED	Libellé
31/07/17		SAFEGEDID071		.	2,00	UP			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	30,00	H			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	1,62	T			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	4,52	T			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	1,00	UP			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	1,00	UP			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	1,00	UP			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		.	20,00	KG			200114*	Acides
31/07/17		SAFEGEDID071		.	332,00	KG			060205*	Autres bases Dgx
31/07/17		SAFEGEDID071		.	5,00	KG			160506*	Produits chimiques de labo. d
31/07/17		SAFEGEDID071		Petits matériels	1,00	UP			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq
31/07/17		SAFEGEDID071		Petits matériels	1,00	UP			130111*	Huiles hydrauliques synthétiq

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS ET VENTES

1. Application

Sauf dérogation expresse écrite convenue entre le Client et le Prestataire, les présentes Conditions sont applicables aux prestations de services et d'achats/ventes de matières exécutées par le Prestataire.

2. Commandes – Livraison

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit par le Prestataire. Les contradictions, modifications ou annulations ne sont valables que s'ils sont donnés par écrit dans un délai raisonnable et accepté par le Prestataire avant le début de la prestation.

La mise en place des matériels destinés à la collecte des déchets ne pourra intervenir qu'après accord exprès du Prestataire sur l'emplacement choisi. Les délais de livraison des matériels sont donnés à titre indicatif et sont établis en fonction des possibilités de transport du Prestataire. Si la livraison est retardée du fait du Client, le Prestataire aura la faculté de résilier l'engagement cinq jours francs après la date de livraison convenue avec demande de dommages-intérêts au Client pour préjudice subi.

3. Prix – Conditions de paiement – Pénalités

Les prix sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande, ils sont stipulés en euros et hors taxes. La TGAP est reportée sur le Client à son taux en vigueur au moment de la prestation. Toute nouvelle taxe applicable aux prestations sera refacturée au Client.

Sauf convention expresse, les factures sont payables au siège du Prestataire, à 30 jours nets de la date de facture, sans escompte; les traites doivent être retournées acceptées au plus tard dans les 10 jours à la date de la facture. Passé un délai de 15 jours à compter de la date de la facture sans observation écrite du Client, cette dernière et les prestations correspondantes seront réputées acceptées et ne pourront plus faire l'objet de réclamations. En outre, le Client renonce à l'application de l'article 1223 du Code Civil

Pour certains déchets valorisables qui font l'objet d'un achat par le Prestataire au Client, ce dernier produira une facture au Prestataire sur la base des bons de rachat matières fournis par le Prestataire. La facture du Client est payable à 45 jours de la date de facture.

Toute somme figurant sur la facture établie par le Prestataire, non payée à l'échéance, entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture :

- l'application de pénalités d'un montant égal au taux de refinancement semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de dix (10) points ;
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 € minimum conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement engagés par le Prestataire sont supérieurs à 40 €, ce dernier pourra facturer au Client ces frais supplémentaires sur justificatifs.
- et/ou le droit, au profit du Prestataire de suspendre l'exécution des Prestations en cours et/ou d'exiger un paiement en contre remboursement pour les Prestations futures jusqu'à complet apurement de la situation et/ou la compensation des montants dus avec toute somme à devoir à quelque titre que ce soit à l'égard du Client défaillant.

- L'application de la déchéance du terme des autres factures et ce, sans aucune formalités préalables

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Même en cas de litige sur son libellé ou son contenu, toute facture qui fera, le cas échéant, l'objet d'une régularisation ultérieure, doit être payée à son échéance.

Dans l'hypothèse où le Client est redevable de plusieurs paiements à l'égard du Prestataire, il est convenu que l'imputation des paiements s'effectuera sur les dettes les plus anciennes. En conséquence, le Client renonce expressément aux dispositions de l'article 1342-10 du Code civil.

En cas de bouleversement de l'équilibre économique des relations contractuelles, pour quelque raison que ce soit, le Prestataire peut demander par LRAR le réexamen du prix.

4. Conditions d'utilisation des matériels destinés à recevoir des déchets

Le Client s'engage à utiliser le matériel loué en conformité avec sa destination à l'exclusion de toute autre utilisation. Sauf stipulation contraire écrite du Prestataire, le matériel est à la disposition exclusive du Client.

Le choix, les autorisations et l'accès libre des emplacements destinés à recevoir le matériel incombent au Client, sous son entière responsabilité notamment en matière de sécurité. Il s'assurera des autorisations de stationnement et de balisage de jour comme de nuit. Sauf accord écrit du Prestataire, ce dernier est seul habilité à déplacer le matériel. Tout déplacement du matériel, à la suite d'une demande du Client, qui se révélerait inutile, soit en raison de l'encombrement de l'accès à l'emplacement désigné pour déposer ou enlever le matériel, soit en raison d'un chargement non terminé, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

En cas de perte, de vol, d'avaries ou de dégradation partielle ou totale du matériel hors périodes de maintenance par le Prestataire, le Client sera tenu envers le Prestataire de la valeur de remplacement du matériel ou du montant des réparations à effectuer, y compris les frais de main-d'oeuvre et de déplacement, sans attendre le résultat du recours formulé éventuellement par lui-même auprès de sa compagnie d'assurance. L'état du matériel, qui doit être restitué en bon état d'entretien et de marche, sera constaté à la fin du contrat, avant restitution.

Le volume utile d'un conteneur étant calculé ras-bord, son chargement ne peut en dépasser les bords supérieurs.

En cas d'enlèvement de déchets de forte densité, le Client devra s'assurer du niveau maximal que pourra atteindre le chargement pour respecter la réglementation routière en matière de poids total autorisé. Le Client doit prendre toute précaution afin d'éviter toute adhésion des déchets au matériel. En cas de non-respect de ces recommandations, le chauffeur pourra refuser l'enlèvement du conteneur surchargé. De même, les conséquences des verbalisations dressées par les agents assermentés ainsi que les conséquences des accidents seront répercutées sur le Client.

Le Client veillera, en cas d'utilisation d'un matériel muni d'un système électrique de compaction, à la conformité de l'installation électrique alimentant ce matériel et au respect des consignes de sécurité, notamment à l'arrêt du matériel pendant les opérations de chargement.

5. Propriété des matériels mis à disposition

Le matériel reste la propriété entière et exclusive du Prestataire. D'une manière générale, le Client ne peut transmettre aucun droit réel sur le matériel. Il s'interdit de le donner en gage, de le comprendre parmi les éléments figurant à un nantissement. Il s'interdit également toute sous-location, prêt à usage ou autre, sous quelque forme que ce soit. En cas de saisie-arrêt, redressement judiciaire, liquidation ou de toute autre intervention d'un tiers sur les matériels, le Client devra impérativement en informer le Prestataire sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

6. Assurance – Responsabilité

Dès la livraison du matériel, le Client en a la garde et engage sa responsabilité en application des dispositions du Code civil. En conséquence, le Client doit souscrire les polices d'assurances couvrant cette responsabilité. En cas de sinistre, le Client devra en informer sans délai le Prestataire en précisant les circonstances et ses conséquences.

Le Prestataire sera responsable, dans la limite du montant annuel HT de la prestation, par sinistre et par an, de tout dommage matériel qui pourrait être causé par lui-même, ses préposés et/ou ses sous-traitants au Client et à ses biens. Les dommages immatériels sont exclus de la responsabilité du Prestataire.

Reclamations

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du matériel déposé, doit être formulée par écrit dans les 8 jours de la réception du matériel. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

7. Accès aux sites de traitement (apports directs)

L'accès aux sites du Prestataire s'effectuera exclusivement par le pont-basculé ou s'effectuera la pesée du chargement ainsi qu'un premier contrôle visuel de la conformité des déchets. Le Client s'engage à faire respecter par son personnel et tous ses préposés et éventuels sous-traitants et transporteurs, ainsi que leur personnel, les consignes de sécurité et le plan de circulation applicables au site dont un exemplaire sera remis au Client.

8. Accès au site du Client et collecte

Le Client met tout en oeuvre pour que les véhicules du Prestataire soient présents le moins de temps possible sur le site de collecte. Un temps d'attente du véhicule de collecte supérieur à 15 minutes sera facturé en sus, par quart d'heure, selon le tarif en vigueur. Le Prestataire tiendra les justificatifs du temps d'attente, à disposition du Client jusqu'à la date d'exigibilité de la facture.

En cas d'impossibilité imputable au Client, de réaliser une collecte planifiée, le Prestataire facturera un passage à vide, selon le tarif en vigueur.

Les déchets collectés en vrac au sol sont facturés au Client au tarif en vigueur, selon la quantité estimée en équivalent-bac. Le Prestataire tiendra les justificatifs de la présence du vrac au sol collecté, à disposition du Client jusqu'à la date d'exigibilité de la facture.

L'envoi par mail du Bon d'Intervention au Client atteste de l'intervention du Prestataire et vaut tacite acceptation du Client.

9. Dispositions relatives à la réception des déchets – Procédures de refus – requalification et décode

Lors du déchargement, le Prestataire contrôle la conformité des déchets à la nature de ceux indiqués au devis ou aux conditions particulières. Le Prestataire refusera tout chargement incluant des déchets qui ne seraient pas autorisés par l'arrêté préfectoral d'exploitation du site. L'ensemble des frais de retour seront à la charge du Client. Un apport répété de tels déchets pourra justifier un refus d'accéder au site. Dans le cas où le portique de détection de radioactivité, présent en entrée de site, signalerait un niveau de radioactivité déclenchant la procédure applicable à un tel cas, l'ensemble des frais consécutifs seront répercutés au Client.

Les coûts de gestion supplémentaires afférents au traitement des déchets autorisés par l'arrêté du site mais non conformes à la nature de ceux indiqués au devis ou aux conditions particulières seront facturés au Client :

- En cas de pollution des déchets valorisables par des déchets non valorisables, il sera opérée une requalification de la fraction de chargement polluée voire de l'intégralité du chargement si la séparation des fractions valorisables et non valorisables induit des coûts supérieurs à la valeur de la fraction valorisable, facturée au tarif élimination Déchets Non Dangereux des Activités Economiques augmenté des éventuels frais supplémentaires de tri et transports.
- En cas de pollution de déchets valorisables par d'autres déchets valorisables, il sera opéré :

- une requalification de la fraction polluée du chargement voire de l'intégralité du chargement si la séparation des fractions valorisables induit des coûts supérieurs à la valeur des fractions valorisables commercialisées distinctement mais que le mélange reste valorisable, sans rachat de la fraction requalifiée et avec facturation au Client des éventuels frais supplémentaires de tri et transports,
- la facturation de l'ensemble du chargement au tarif élimination Déchets Non Dangereux des Activités Economiques si la séparation des différentes fractions valorisables induit des coûts supérieurs à la valeur de la fraction valorisable et que le mélange n'est pas valorisable.

Des photos justifiant la requalification pourront être fournies, sur demande, au Client durant 3 mois.

Le Client pourra ponctuellement, pour un nouvel apport intervenant suite à une livraison objet d'une requalification, solliciter au préalable, avant livraison, l'isolement de ce chargement dans le cas où il ferait l'objet d'une requalification. Le Client aura alors un délai de 24 heures pour effectuer un contrôle contradictoire sur site. En fonction du taux d'humidité constaté, le lot pourra faire l'objet d'une décode pour la quote-part d'eau contenu dans le chargement

Les bons numérotés indiquant le poids, la nature et le niveau de qualité des déchets réceptionnés sur les sites de valorisation, ainsi que les exutoires utilisés pour les déchets issus du tri et/ou les déclassements globaux sont tenus à la disposition du Client.

10. Force Majeure

Le Prestataire n'est pas tenu en cas de force majeure tels que pénurie de carburant, défaillance des services publics, grève, catastrophes naturelles, guerre, retrait ou suspension des autorisations d'exploitation sans que cette énumération ne soit limitative.

11. Résiliation

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque des obligations nées des présentes conditions, et notamment en cas de non-paiement de l'une des échéances, ou d'apports répétés de déchets non conformes ou interdits, le Prestataire pourra résilier le contrat 15 jours après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. En cas de résiliation anticipée du contrat du fait ou de par la faute du Client, le Prestataire percevra une indemnité forfaitaire de résiliation équivalente à la moyenne des facturations mensuelles faites au Client depuis le début des prestations multipliée par la moitié du nombre de mois restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat. En outre les frais de retrait du matériel et de traitement éventuel seront facturés au Client.

Hormis le cas évoqué ci-dessus, le contrat est conclu pour la durée mentionnée aux conditions particulières.

12. Cas particulier de la vente de matières par le Prestataire – Clause de réserve de propriété

Lors de la vente de matières par le Prestataire, le transfert de propriété de la matière livrée est effectué sous réserve du paiement intégral du prix. Le Client est tenu d'informer ses créanciers de la réserve de propriété stipulée en faveur du Prestataire. Le défaut de paiement, même partiel, autorise le Prestataire, nonobstant toute clause contraire, à récupérer la matière chez le Client, après première présentation d'une mise en demeure avec accusé de réception. Le droit de revendication s'exerce également en cas de procédure collective ouverte à l'encontre du Client. En cas de revente de la matière, le Client s'engage à régler immédiatement au Prestataire la partie du prix restant due. De même, si revente, le Client s'engage à avertir immédiatement le Prestataire pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur la matière à l'égard du tiers acquéreur. La restitution de la matière s'effectuera aux frais et risques du Client.

13. Loi applicable – Litige

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Tout litige est de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Prestataire.

TOUTE COMMANDE IMPLIQUE PAR ELLE MEME ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES. LE CLIENT DOIT INFORMER LE PRESTATAIRE DANS LES PLUS BREFS DELAIS DE SON EVENTUEL DESACCORD SUR LESDITES CONDITIONS.LA DEROGATION EXCEPTIONNELLE ET MOMENTANEE A L'UNE OU L'AUTRE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES NE PEUT ETRE INTERPRETEE COMME VALANT RENONCIATION DEFINITIVE POUR DES COMMANDES ULTERIEURES.

Nom du représentant, signature et cachet du Client :

Evacuation des déchets dangereux

Fonderie d'Aluminium à Chevigny Saint Sauveur (21)

3 BORDEREAUX DE SUIVI DE DECHETS



Bordereau de suivi de déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 Juillet 2005

Formulaire CERFA n°12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page n° 1/1

7876

Bordereau n° : 320062

1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET 01575095300018 NOM : ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON Adresse : 1 RUE DE LA FONDERIE 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Tél : 0380461347 Fax : Mél : Personne à contacter :		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévu Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67 Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas N° de CAP (le cas échéant) : ED07-15591 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13	
3. Dénomination du déchet Rubrique du déchet : 16 05 08 (*) Consistance : <input type="checkbox"/> Solide <input checked="" type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Gazeux Dénomination usuelle : Produit de laboratoire : ammoniac		4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 2672 DECHET AMMONIAC EN SOLUTION 8, III ,(E)	
5. Conditionnement <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 2PC <small>1 conditionnement entre 5 et 1</small>		6. Quantité <input checked="" type="checkbox"/> réelle <input type="checkbox"/> estimée 0,055 tonne(s) Petit conditionnement entre 5 et 100L	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél : Fax : Mél :	

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN 41964963700016 NOM : CONDITIONNEMENT SA Adresse : 36 av. de Tervoux 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR Tél : 03 80 48 1550 Mél : Personne à contacter : D. BILLET	Récépissé n° : 21105 Département : 21 Limite de validité : 08/2022 Mode de transport : Route Date de prise en charge : Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau
Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date : **18/07/17**
Signature et cachet :

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas Quantité réelle présentée 1.8 tonne(s) Date de présentation : 18 JUIL. 2017 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : Signataire : BOUVRET Date : 18 JUIL. 2017 Signature et cachet :		11. Réalisation de l'opération : Code DR : D13 Description : Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BERARD Date : 24 JUIL. 2017 Signature et cachet : EDIB 5 BI de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67 Siret : 379 897 903 00025	
---	--	---	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01)
Traitement prévu (Code D/R) : **D10**
N° SIRET 64695002200038 Personne à contacter :
NOM : **SOLAMAT*MEREX** Tél : 04 42 11 31 40 Fax : 0
Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX Mél :

Bordereau n° : **32463**

1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67 Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas N° de CAP (le cas échéant) : ED07-15590 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13	
3. Dénomination du déchet Rubrique du déchet : 15 01 10 (*) Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Gazeux Dénomination usuelle : Emballages vides souillés			
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) NON SOUMIS A L'ADR			
5. Conditionnement <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input checked="" type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Conteneur		Nombre de colis : 1200 <i>+ 2000</i>	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0,300 tonne(s)		Conteneur	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél : Fax : Mél :	

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 4196463700016 NOM : CONDITIONNEMENT SA Adresse : 36 av. de Tournais 21200 CHEVIGNY ST/SAUVEUR Tél : 03 80 48 15 80 Mél : Personne à contacter : D. COLLET		Récépissé n° : 21105 Département : 21 Limite de validité : 08/2022 Mode de transport : Route Date de prise en charge : Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
---	--	--	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : 08/07/2017 Signature et cachet :	
---	--

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas Quantité réelle présentée : 1,318t tonne(s) Date de présentation : 08 JUIL. 2017 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : Signataire : BOUVRET Date : 08 JUIL. 2017 Signature et cachet :		11. Réalisation de l'opération : Code DR : R13 Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production). Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BOUVRET Date : 24 JUIL. 2017 Signature et cachet : EDIB 5 Bl de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67 Siret : 379 897 903 00025	
--	--	---	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets identifiables le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01) Traitement prévu (Code D/R) : R1 N° SIRET : 64695002200038 NOM : SOLAMAT*MEREX Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX Personne à contacter : Tél : 04 42 11 31 40 Fax : Mél :		 0015 ED17077876 321143-BSD0 BSD Standard CAP : ED07-15590	
---	--	---	--



Bordereau de suivi de déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 Juillet 2005

Formulaire CERFA n°12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page n° 1/1

Bordereau n° : 32464

1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 01575095300018 NOM : ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON Adresse : 1 RUE DE LA FONDERIE 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Tél : 0380461347 Fax : Mél : Personne à contacter :	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67 Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas N° de CAP (le cas échéant) : ED07-15594 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D10
--	--

3. Dénomination du déchet
Rubrique du déchet : **12 01 09 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux
Dénomination usuelle : **Huiles solubles**

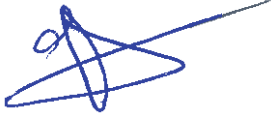
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)
NON SOUMIS A L'ADR

5. Conditionnement benne citerne GRV fût autre (préciser) Conteneur Nombre de colis : 8 F200

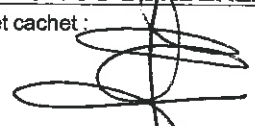
6. Quantité réelle estimée 7,2 tonne(s) **Conteneur** GGRV

7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :	Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél : Fax : Mél :
--	---

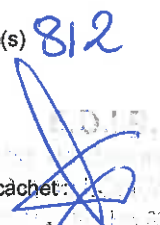
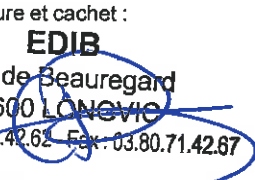
- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : <u>41964963700016</u> NOM : <u>CONDITIONNEMENT SA</u> Adresse : <u>36 av. de Tauxou</u> Tél : <u>21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR</u> Mél : <u>02 80 48 1550</u> Personne à contacter : <u>D. COLLET</u>	Récépissé n° : <u>21105</u> Département : 21 Limite de validité : <u>02/2022</u> Mode de transport : Route Date de prise en charge : Signature :  <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
--	---

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau
Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
NOM : Date : 18/07/2017 Signature et cachet : 

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas Quantité réelle présentée : <u>4</u> tonne(s) <u>812</u> Date de présentation : <u>18 JUIL. 2017</u> Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : <u>BOUVRET</u> Signataire : Signature et cachet :  Date : <u>18 JUIL. 2017</u>	11. Réalisation de l'opération : Code DR : D13 Description : REGROUPEMENT / TRANSFORMATION Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : <u>BERARD</u> Date : <u>24 JUIL. 2017</u> Signature et cachet :  EDIB 5 Bl de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03.80.71.42.62 Fax : 03.80.71.42.67 Siret : 379 897 903 00025
--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01)
Traitement prévu (Code D/R) : **D10**
N° SIRET : 64695002200038
NOM : **SOLAMAT MEREX**
Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX
Personne à contacter :
Tél : 04 42 11 31 40 Fax :
Mél :
0015
ED17077876
321144-BSD0
BSD Standard
CAP : ED07-15594





Bordereau n° : 82 Jul 15

1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévu Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67 Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas N° de CAP (le cas échéant) : ED07-15592 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D9	
3. Dénomination du déchet Rubrique du déchet : 06 02 05 (*) Dénomination usuelle : Déchets basiques		Consistance : <input type="checkbox"/> Solide <input checked="" type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant) UN 3267 DECHET LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. 8, II ,(E), déchets conformes au 2.1.3.5.5.			
5. Conditionnement <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 2 CP + 1 FIZ <small>1 conditionnement entre 5 et 1</small>			
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée 0,350 tonne(s)		Petit conditionnement entre 5 et 100L	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : NOM : Adresse :		Récépissé n° : Limite de validité : Personne à contacter : Tél : Fax : Mél :	

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -


8. Collecteur-transporteur N° SIREN 41964963700016 NOM : CONDITIONNEMENTS SA Adresse : 35 av. de Taverne 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR Tél : Mél : 03 80 48 15 80 Personne à contacter : D. COLLET		Récépissé n° : 21105 Département : 21 Limite de validité : 21/2022 Mode de transport : Route Date de prise en charge : Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
--	--	--	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : 18/07/2017	Signature et cachet :
---	-----------------------

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET 37989790300025 NOM : EDIB Adresse : 5 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC Mél : edib@sarpindustries.fr Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas Quantité réelle présentée : 332 tonne(s) Date de présentation : 18 JUL. 2017 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif du refus : Signataire : Signature et cachet : Date : 18 JUL. 2017		11. Réalisation de l'opération : Code DR : D9 Description : Pré-traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : BERARD Date : 24 JUL. 2017 Signature et cachet : B. regard 5 Bl de Beauregard 21600 LONGVIC Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67	
---	--	--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets ultérieurs) identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01 Traitement prévu (Code D/R) : D10 N° SIRET 64695002200038 NOM : SOLAMAT*MEREX Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX		Personne à contacter : Tél : 04 42 11 31 40 Fax : Mél :	 0015 ED17077876 321146-BSD0 BSD Standard CAP : ED07-15592
--	--	--	--

7932

Bordereau n°: 321419-1

1. Emetteur du bordereau

Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N°SIRET : 01575095300018
 NOM : **ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON**
 Adresse : 1 RUE DE LA FONDERIE
 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
 Tél : 0380461347 Fax :
 Mél :
 Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N°SIRET : 37989790300025
 NOM : **EDIB**
 Adresse : 5 boulevard de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67
 Mél : edib@sarpindustries.fr
 Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
 N° de CAP (le cas échéant) : **ED07-15590**
 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **R13**

3. Dénomination du déchet

Rubrique du déchet : **15 01 10 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux

Dénomination usuelle : **Emballages vides souillés**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

NON SOUMIS A L'ADR

5. Conditionnement benne citerne GRV fût autre (préciser) Conteneur

Nombre de colis : **3**

6. Quantité réelle estimée tonne(s) **Conteneur**

7. Négociant (le cas échéant)

N°SIREN :
 NOM :
 Adresse :

Récépissé n° :
 Limite de validité :
 Personne à contacter :
 Tél : Fax :
 Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N°SIREN :
 NOM : **SUEZ RV Centre Est**
 Adresse : **Entreprises & Valorisation Bourgogne Franche-Comté**
 5, rue de la Goulette 21850 Saint-Apollinaire - FRANCE
 Tél : SIREN 343 488 508 SAS au capital social 15 593 496 €
 Mél : APE 3821 Z TVA FR 04 343 488 508
 Personne

Récépissé n° :
 Limite de validité :
 Mode de transport :
 Date de prise en charge : **19/07/17**
 Signature : *[Signature]*
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date :

Signature et cachet : *[Signature]*

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N°SIRET : 37989790300025
 NOM : **EDIB**
 Adresse : 5 boulevard de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Mél : edib@sarpindustries.fr
 Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
 Quantité réelle présentée : **0,646t** tonne(s)
 Date de présentation : **19 JUL. 2017**
 Lot accepté : oui non **E.D.I.B.**
 Motif du refus :
 Signataire : **19 JUL. 2017**
 Date : **19 JUL. 2017**

11. Réalisation de l'opération :

Code DR : **R13**

Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **BERARD**
 Date : **21/07/17**
 Signature et cachet : **EDIB**
 5 Bl de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets identifiables le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01)

Identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01

Traitement prévu (Code D/R) : **R1**

N°SIRET : 64695002200038
 NOM : **SOLAMAT*MEREX**
 Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX

Personne à contacter :
 Tél : 04 42 11 31 40 Fax
 Mél :

L'original du bordereau suit le déchet



0015
 ED17077932
 321419-BSDO
 BSD Standard
 CAP : ED07-15590

Bordereau n°: **321119-2**

1. Emetteur du bordereau

Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 01575095300018
 NOM : **ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON**
 Adresse : 1 RUE DE LA FONDERIE
 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
 Tél : 0380461347 Fax :
 Mél :
 Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : 37989790300025
 NOM : **EDIB**
 Adresse : 5 boulevard de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67
 Mél : **edib@sarpindustries.fr**
 Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
 N° de CAP (le cas échéant) : **ED07-15594**
 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **D10**

3. Dénomination du déchet

Rubrique du déchet : **12 01 09 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux

Dénomination usuelle : **Huiles solubles**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)
 NON SOUMIS A L'ADR

5. Conditionnement benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : **4**

6. Quantité réelle estimée **17500** tonne(s) Conteneur

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIRET :
 NOM :
 Adresse :
 Récépissé n° :
 Limite de validité :
 Personne à contacter :
 Tél : Fax :
 Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIRET :
 NOM : **SUEZ RV Centre Est**
 Adresse : **Entreprises & Valorisation Bourgogne Franche-Comté**
 5, rue de la Gaulette 21850 Saint-Apollinaire - FRANCE
 Tél : SIREN 343 488 508 SAS au capital social 15 593 496 €
 Mél : APE 3821 Z TVA FR 04 343 488 508
 Personne
 Récépissé n° :
 Limite de validité :
 Mode de transport :
 Date de prise en charge : **19/07/17**
 Signature :
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : Date :
 Signature et cachet :

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 37989790300025
 NOM : **EDIB**
 Adresse : 5 boulevard de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Mél : **edib@sarpindustries.fr**
 Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
 Quantité réelle présentée : **336** tonne(s)
 Date de présentation : **19 JUL. 2017**
 Lot accepté : oui non **E.D.I.B.**
 Motif du refus :
 Signataire :
 Date : **19 JUL. 2017**
 5 bd. de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67
 Siret : 379 897 903 00025

11. Réalisation de l'opération :

Code DR :
 Description : **D13**
 REGROUPEMENT / TRANSFORMATION

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **BERARD**
 Date : **21/07/17**
 Signature et cachet : **EDIB**
 5 Bd de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67
 Siret : 379 897 903 00025

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01)

Traitement prévu (Code D/R) : **D10**
 N° SIRET : 64695002200038
 NOM : **SOLAMAT*MEREX**
 Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX
 Personne à contacter :
 Tél : 04 42 11 31 40 Fe
 Mél :

L'original du bordereau suit le déchet

0015
ED17077932
321420-BSDO
BSD Standard
CAP : ED07-15594

Bordereau n°: **32149-3**

1. Emetteur du bordereau
 Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur
 N° SIRET : 01575095300018
 NOM : **ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON**
 Adresse : 1 RUE DE LA FONDERIE
 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
 Tél : 0380461347 Fax :
 Mél :
 Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue
 Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non
 N° SIRET : 37989790300025
 NOM : **EDIB**
 Adresse : 5 boulevard de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67
 Mél : edib@sarpindustries.fr
 Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
 N° de CAP (le cas échéant) : **ED07-15593**
 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **D9**

3. Dénomination du déchet
 Rubrique du déchet : **06 01 06 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux
 Dénomination usuelle : **Déchets acides**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)
 UN 3265 DECHET LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. 8, II,(E), déchets conformes au 2.1.3.5.5.

5. Conditionnement benne citerne GRV fût autre (préciser) **1 conditionnement entre 5 et 1** Nombre de colis : **2F120**

6. Quantité réelle estimée **0,026** tonne(s) **Petit conditionnement entre 5 et 100L**

7. Négociant (le cas échéant)
 N° SIREN :
 NOM :
 Adresse :

Récépissé n° :
 Limite de validité :
 Personne à contacter :
 Tél :
 Fax :
 Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur
 N° SIREN :
 NOM : **SUEZ**
 Adresse : **SUEZ**
SUEZ RV Centre Est
Entreprises & Valorisation
Bourgogne Franche-Comté
 5, rue de la Goulette - 21850 Saint-Apollinaire - FRANCE
 SIREN 343 488 508 - SAS au capital social : 15 593 496 €
 APE 3821 Z - TVA FR 04 343 488 508
 Tél :
 Mél :
 Personne

Récépissé n° :
 Limite de validité :
 Mode de transport :
 Date de prise en charge : **19/07/17**
 Signature : *[Signature]*
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau
 Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
 NOM : **BERARD** Date : **19/07/17**

Signature et cachet : *[Signature]*

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination
 N° SIRET : 37989790300025
 NOM : **EDIB**
 Adresse : 5 boulevard de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Mél : edib@sarpindustries.fr
 Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
 Quantité réelle présentée : **0,020** tonne(s)
 Date de présentation : **19/07/17**
 Lot accepté : oui non
 Motif du refus :
 Signataire : **BERARD**
 Date : **19/07/17**
 Signature et cachet : *[Signature]*
 SIRET : 379 897 903 000 25
 Tél : 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67

11. Réalisation de l'opération :
 Code DR : **D9**
 Description : Pré-traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe,
 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
 NOM : **BERARD**
 Date : **21/07/17**
 Signature et cachet : *[Signature]*
EDIB
 5 Bl de Beauregard
 21600 LONGVIC
 Tél : 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01)
 Traitement prévu (Code D/R) : **D10**
 N° SIRET : 64695002200038

NOM : **SOLAMAT*MEREX**
 Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX
 Personne à contacter :
 Tél : 04 42 11 31 40 Fax
 Mél :



0015
 ED17077932
 321847-BSDD
 BSD Standard
 CAP : ED07-15593



Bordereau n°: 2855

1. Emetteur du bordereau

Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 01575095300018
NOM : **ETABLISSEMENTS MARCEL BESSON**
Adresse : 1 RUE DE LA FONDERIE
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Tél : 0380461347 Fax :
Mél :
Personne à contacter :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : 37989790300025
NOM : **EDIB**
Adresse : 5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Tél : 03 80 71 42 62 Fax : 03 80 71 42 67
Mél : edib@sarpindustries.fr
Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas
N° de CAP (le cas échéant) : **LV-21029**
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **R13**

3. Dénomination du déchet

Rubrique du déchet : **15 01 10 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux

Dénomination usuelle : **Emballages vides souillés**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

NON SOUMIS A L'ADR

5. Conditionnement benne citerne GRV fût autre (préciser) VRAC benne

Nombre de colis :

6. Quantité réelle estimée tonne(s) **VRAC benne**

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Récépissé n° :
Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN :
NOM :
Adresse :
Tél :
Mél :
Personne

REVAL SERVICES CHEVIGNY
1 rue Konrad Adenauer
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Tél : 03 80 43 15 70 - Fax : 03 80 43 15 77
SIREN au capital de 134 000,00 € - APE 3952 Z
Siret : 401 952 585 00032 - N° TVA 364 01672585

Récépissé n° :
Limite de validité :
Mode de transport : **route**
Date de prise en charge :
Signature :
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :
Date : **18/07/17**
Signature et cachet :

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 37989790300025
NOM : **EDIB**
Adresse : 5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Mél : edib@sarpindustries.fr
Personne à contacter : M. GROSSET Nicolas

Quantité réelle présentée tonne(s)
Date de présentation : **18 JUL. 2017**
Lot accepté : oui **5 bds**
Motif du refus : **CHAMPY**

Signature : **OTGLO**
Date : **18 JUL. 2017**

11. Réalisation de l'opération :

Code DR : **R13**
Description : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **FAUCON**
Date : **18 JUL. 2017**
Signature et cachet : **E.D.I.**

5 bd. de Beauregard
21600 LONGVIC
Tél. 03.80.71.42.62 - Fax : 03.80.71.42.67
Siret : 379 897 903 00025

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire cerfa n°12571*01)

Traitement prévu (Code D/R) : **R1**

N° SIRET : 64695002200038
NOM : **SOLAMAT*MEREX**
Adresse : 13774 FOS SUR MER CEDEX

Personne à contacter :
Tél : 04 42 11 31 4
Mél :

L'original du bordereau suit le déchet

0015
EV17072855
321117-BSDO
BSD Standard
CAP : LV-21029

EDIB
5, bd de Beauregard-8P 23
F-21601 LONGVIC
TEL:03.80.63.04.40
FAX:03.80.63.04.41

18/07/17 14:22 31557

VEHICULE : 437

ENTREE 18/07/17 13:33 31550

P1 : 28660kg
P2 B : 23680kg
P1-P2 : 4980kg

*Colin
Bouvier
Wanda*

EDIB
5, bd de Beauregard-8P 23
F-21601 LONGVIC
TEL:03.80.63.04.40
FAX:03.80.63.04.41

18/07/17 14:59 31562

VEHICULE : 437

ENTREE 18/07/17 14:22 31558

P1 : 23680kg
P2 B : 22940kg
P1-P2 : 740kg

*Colin
Bouvier
Bou*



Annexe 4

BSD suite à l'évacuation des déchets dangereux par SETEO

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 10202720 - EMBALLAGES SOUILLÉS - 6	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : <u>419 349 030 0003 3</u> NOM : SCP THIEBAUT pour ETS MARCEL BESSON Adresse : 1, rue de la Fonderie 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Tél. : 03 80 53 35 70 Fax : 03 80 55 10 21 Mél : v.thiebaut@mj-dijon.fr Personne à contacter : Véronique THIEBAUT	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : <u>308 327 923 0001 4</u> NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 03 80 30 40 53 Fax : 03 80 36 38 10 Mél : ecozone@seteo.fr Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR N° de CAP (le cas échéant) : CAP20-02491 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13 / R13
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : <u>115 101 101 1</u> Consistance : <input checked="" type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Emballages Souillés (hors comburant)	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) Non soumis à l'ADR	
5. Conditionnement : <input checked="" type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1 30.0 m³	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée tonne(s) 9.0	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : <u> </u> <u> </u> <u> </u> NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : <u>308 327 923</u> NOM : SETEO Adresse : Route De Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 0380600404 Fax. : 0380700417 Mél : seteo@seteo.fr Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR	Récépissé n° : 21207 Département : 21 Limite de validité : 25/02/2023 Mode de transport : ROUTIER Date de prise en charge : 16/10/2020 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
---	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : 16 10 2020	Signature et cachet :
--	-----------------------

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : <u>308 327 923 0001 4</u> NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR Quantité réelle présentée : tonne(s) 840 Date de présentation : <u>16/10/2020</u> Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : <u>TS</u> Signature et cachet : Date : <u>16/10/2020</u>	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 / R13 Description : <u>Regroupement</u> Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Signature et cachet : Date : <u>16/10/2020</u>
--	--

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) : R13/R1 N° SIRET : <u>696 880 178 0012 9</u> NOM : REMONDIS 60 Adresse : ZAC des Vallées 60110 AMBLAINVILLE	Personne à contacter : Nikolas PETROVIC Tél. : 03 44 22 43 35 Fax. : 03 44 22 28 24 Mél : contact@remondis.fr
--	---

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 01200733 - BOUTEILLE DE GAZ - 87	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 419 349 030 0003 3 NOM : SCP THIEBAUT pour ETS MARCEL BESSON Adresse : 1, rue de la Fonderie 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Tél. : 03 80 53 35 70 Fax : 03 80 55 10 21 Mél : v.thiebaut@mj-dijon.fr Personne à contacter : Véronique THIEBAUT	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 308 327 923 0001 4 NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 03 80 30 40 53 Fax : 03 80 36 38 10 Mél : ecozone@seteo.fr Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR N° de CAP (le cas échéant) : CAP20-00079 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D13
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 116 105 104 Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input checked="" type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Bouteille de Gaz	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 1965, DECHET, HYDROCARBURES GAZEUX EN MELANGE LIQUEFIE, N.S.A., 2, (B/D), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 4 Caisse Grillagée 1.0 U	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée tonne(s)	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 308 327 923 NOM : SETEO Adresse : Route De Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 0380600404 Fax : 0380700417 Mél : seteo@seteo-dechets.com Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR	Récépissé n° : 21207 Département : 21 Limite de validité : 25/02/2023 Mode de transport : ROUTIER Date de prise en charge : 15/10/2020 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
---	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : LARCHER Date : 15 10/ 2020	Signature et cachet :
---	---------------------------

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 308 327 923 0001 4 NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) 056 Date de présentation : 15/10/2020 pour 4 Unités Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus :	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : D13 Description : Regroupement Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : DUCROCQ Fabrice Date : 15/10/2020 Signature et cachet :
Signataire : FD Date : 15/10/2020 Signature et cachet : 	Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : R13 N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : CDE (14) Rouvancourt	
Personne à contacter : Tél. : Mél :	Fax :

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 01200750-DTQD-125	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (<i>joindre annexe 1</i>) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (<i>joindre annexe 2</i>) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 419 349 030 0003 3 NOM : SCP THIEBAUT pour ETS MARCEL BESSON Adresse : 1, rue de la Fonderie 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Tél. : 03 80 53 35 70 Fax : 03 80 55 10 21 Mèl : v.thiebaut@mj-dijon.fr Personne à contacter : Véronique THIEBAUT	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (<i>cadres 13 à 19 à remplir</i>) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 308 327 923 0001 4 NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 03 80 30 40 53 Fax : 03 80 36 38 10 Mèl : ecozone@seteo.fr Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR N° de CAP (le cas échéant) : CAP20-00081 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R13
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 116 110 01 Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Déchets dangereux divers en mélange (96 bidons de 30 litres)	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 3082, DECHET, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A., 9 + poisson, III, (-), DECHETS CONFORMES AU 2.1.3.5.5	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input checked="" type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 12 + 1/2 GRV au vent Caisse Palette 660.0 l	
6. Quantité <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée tonne(s) 0.33	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :	Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mèl :

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 308 327 923 NOM : SETEO Adresse : Route De Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 0380600404 Fax : 0380700417 Mèl : seteo@seteo-dechets.com Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR	Récépissé n° : 21207 Département : 21 Limite de validité : 25/02/2023 Mode de transport : ROUTIER Date de prise en charge : 15/10/2020 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (<i>Cadres 20 et 21 à remplir</i>)
---	---

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : LARCKER Date : 15 10/ 2020	Signature et cachet :
---	---------------------------

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 308 327 923 0001 4 NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR Quantité réelle présentée : 0 tonne(s) 309 Date de présentation : 15/10/2020 Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Date : 15/10/2020 Signature et cachet : TÈL. 03 80 30 04 04 - FAX 03 80 70 04 17 - CODE APE 3821 Z	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R13 Description : Regroupement Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : DUCROIX Fabrice Date : 15/10/2020 Signature et cachet : Signature et cachet :
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : R13 Traitement prévu (code D/R) : R13 N° SIRET : 439 738 055 0002 9 NOM : CDS Services Adresse : 20, RUE JEAN MOULIN 28700 BEVILLE LE COMTE Personne à contacter : M. LECLERC Tél. : 02 37 31 23 79 Fax : 02 37 31 34 81 Mèl : exploitation@cds-services.fr	

BON DE PESEE

Date: 15/10/2020

N° de bon: 10202510

Type de bon : Prestation

CLIENT : SCP THIEBAUT VERONIQUE	Date d'entrée : 15/10/2020 Heure d'entrée : 16:38	Date sortie : 15/10/2020 Heure sortie : 17:07
CHANTIER : SCP THIEBAUT pour ETS MARCEL BESSON	DECHET : Eaux Souillées 2480 kg <i>ROS phy</i>	
TRANSPORTEUR : SETEO CHAUFFEUR : POMPEO IMMAT : MAUFFREY2	EXUTOIRE : ECOZONE SETEO	PESEÉ Brut: 19220 kg Tare: 16740 kg Net 2480 kg

Bordereau de suivi des déchets

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 10202510-EAUSOUI LLEE3082-103	
1. Emetteur du bordereau <input checked="" type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) <input type="checkbox"/> Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : 419 349 030 0003 3 NOM : SCP THIEBAUT pour ETS MARCEL BESSON Adresse : 1, rue de la Fonderie 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR Tél. : 03 80 53 35 70 Fax : 03 80 55 10 21 Mél : v.thiebaut@mj-dijon.fr Personne à contacter : Véronique THIEBAUT	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement <input type="checkbox"/> oui (cadres 13 à 19 à remplir) <input checked="" type="checkbox"/> non N° SIRET : 308 327 923 0001 4 NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 03 80 30 40 53 Fax : 03 80 36 38 10 Mél : ecozone@seteo.fr Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR N° de CAP (le cas échéant) : CAP20-02492 Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : R12
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : 116 110 01 Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input checked="" type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : Eaux Souillées	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant) UN 3082, DECHET, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (eau souillée), 9, III, (-)	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> benne <input checked="" type="checkbox"/> citerne <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fût <input type="checkbox"/> autre (préciser) Nombre de colis : 1 10.0 m³	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée tonne(s) 10.0	
7. Négociant (le cas échéant) N° SIREN : [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur N° SIREN : 801 641 432 NOM : POMPEO Adresse : ROUTE DE GRAY 21850 SAINT APOLLINAIRE Tél. : 03.80.60.04.04 Fax : 03.80.70.04.17 Mél : pompeo@seteo-dechets.com Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR	Récépissé n° : 21237 Département : 21 Limite de validité : 08/04/2024 Mode de transport : ROUTIER Date de prise en charge : 15/10/2020 Signature : <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)
---	--

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : 15 10 2020	Signature et cachet :
--	-----------------------

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -


10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : 308 327 923 0001 4 NOM : SETEO ECOZONE Adresse : RUE EN CLAIRVOT 21850 SAINT APOLLINAIRE Personne à contacter : Pierre GOUVERNEUR Quantité réelle présentée : 2 tonne(s) 480 Date de présentation : 15/10/2020 Lot accepté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Motif de refus : Signataire : Date : 15/10/2020	11. Réalisation de l'opération : Code D/R : R12 Description : Pré-traitement Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : T. TAVERNE Date : 15/10/2020 Signature et cachet :
--	---

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : 377 011 067 0009 2 NOM : EGICH Adresse : 27 st etienne de v Personne à contacter : T. TAVERNE Tél. : 02 32 59 12 73 Fax : Mél : tav.taверne@egicem.com	
---	--

1	IDENTIFICATION DU DECHET :	EAUX SOUILLEES
N° CAP : CAP20-02492		

2	IDENTIFICATION DU VÉHICULE CITERNE		
Collecteur / transporteur (Nom - Adresse - Téléphone)		Immatriculation véhicule citerne	
pompeo			
		Type citerne	Capacité citerne
		Mono / Multi compartiment	> 10m ³

3	IDENTIFICATION DU LIEU DE RINÇAGE DE LA CITERNE		
SETEO Rue En Clairvot 21850 SAINT APOLLINAIRE		Tél : 03 80 30 40 53 Fax : 03 80 36 38 10 ecozone@seteo-dechets.com	

4	DÉCLARATION DE RÉALISATION DU RINÇAGE CITERNE		
15/10/2020		Heure :	
Le conducteur atteste que la citerne a été rincée.		Le représentant de l'installation de destination atteste avoir mis à disposition les moyens nécessaires au rinçage de la citerne et avoir traité les résidus de ce rinçage.	
Nom du conducteur		Nom du représentant de l'installation	
GIMENEZ		Pierre GOUVERNEUR	
Signature		Signature	
			
L'inspection et la propreté de la citerne incombent au conducteur du véhicule.			

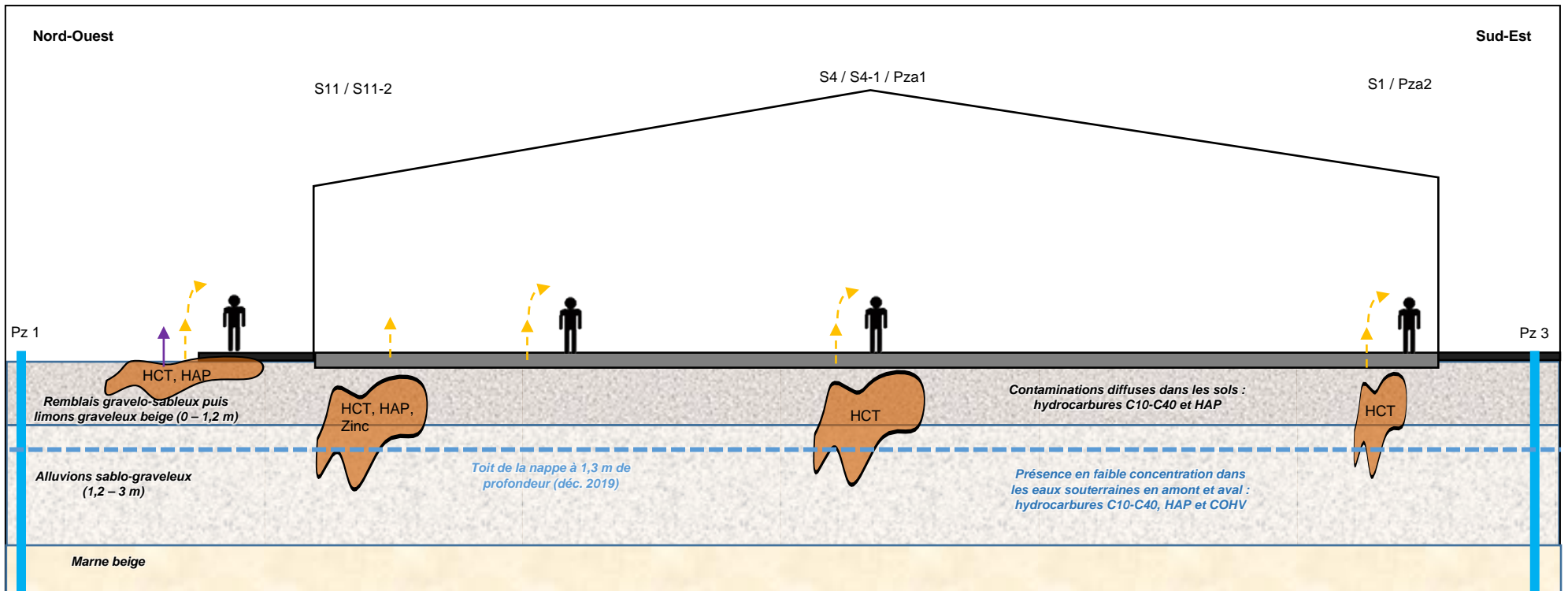
5	OBSERVATIONS





Annexe 5

Schéma conceptuel



A) Sources de pollution

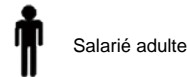
Milieu: Sol
Polluants identifiés:
 Pollution diffuse dans les remblais du site
 Pollution concentrée organiques et/ou minérale



B) Voies de transfert

- Contact direct (limité au vu de l'usage)
- Emission de composés volatils
- Transfert vers les canalisations
- Envol de poussière
- Migration et accumulation dans les végétaux
- Diffusion vers les eaux souterraines

C) Cibles identifiées



D) Voies d'exposition

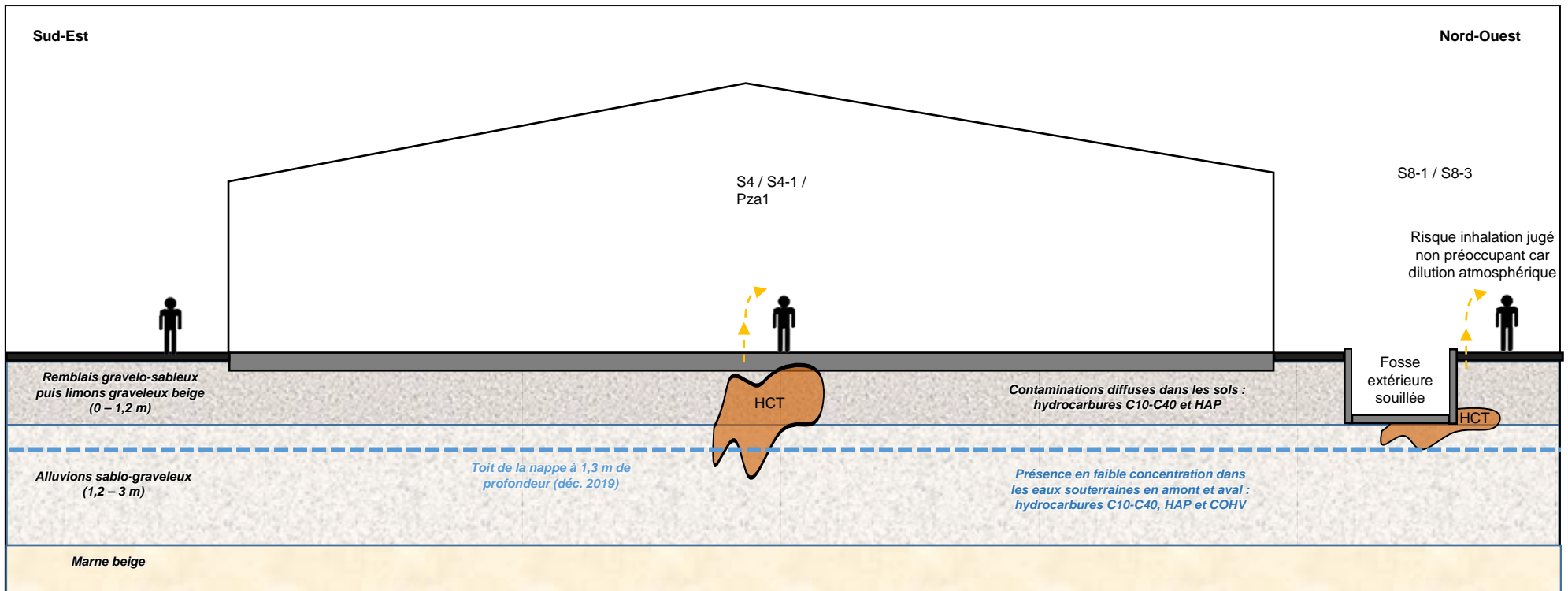
- Ingestion de sol
- Inhalation de vapeur
- Inhalation et ingestion de poussière
- Ingestion de légumes
- Contact, ingestion via les eaux souterraines
- Dalle béton
- Déchets superficiels – zone ancien incendie



Coupe du schéma conceptuel

Client SELARL MJ & ASSOCIES	Echelle -	Número Figure -
Diagnostic complémentaire de pollution – Fonderie Besson à Chevigny-Saint-Sauveur	Format A4	Date 12/09/2020
Objet Schéma conceptuel - Etat actuel du site avec activité industrielle similaire	Auteur : T. LARCHER Accord : F. LEFEVRE	Número de projet 1614190

Source
-



A) Sources de pollution

Milieu: Sol
Polluants identifiés:
 Pollution diffuse dans les remblais du site

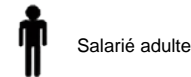
Pollution concentrée organiques et/ou minérale



B) Voies de transfert

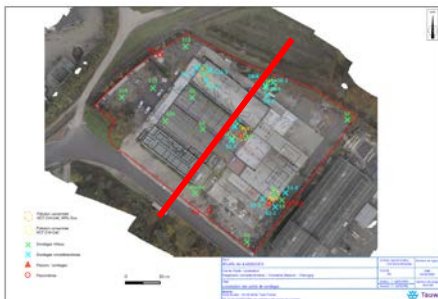
- ↑ Contact direct
- ↑ Envol de poussière
- ↑ Migration et accumulation dans les végétaux
- ↑ Diffusion vers les eaux souterraines
- ↑ Emission de composés volatils
- ↑ Transfert vers les canalisations

C) Cibles identifiées



D) Voies d'exposition

- ↑ Ingestion de sol
 - ↑ Ingestion de légumes
 - ↑ Inhalation de vapeur
 - ↑ Contact, ingestion via les-eaux souterraines
 - ↑ Inhalation et ingestion de poussière
- Dalle béton
 Déchets superficiels – zone ancien incendie



Coupe du schéma conceptuel

Client SELARL MJ & ASSOCIES	Echelle -	Numéro Figure -
Diagnostic complémentaire de pollution – Fonderie Besson à Chevigny-Saint-Sauveur	Format A4	Date 12/09/2020
Objet Schéma conceptuel - Etat actuel du site avec activité industrielle similaire	Auteur : T. LARCHER Accord : F. LEFEVRE	Numéro de projet 1614190